REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°7592 Jeudi 16 avril 2026 www.cmf.tn 31ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025 3

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS 9

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025 13

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025 17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA- 19

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - COMAR 20

SMART TUNISIE 21

BH ASSURANCE 22

BANQUE DE TUNISIE 23

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA- 24

SMART TUNISIE 25

COMMUNIQUES DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- 31

POULINA GROUP HOLDING -PGH - 32

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL- 33

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 35

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)*

ANNEXE II

AVIS TUNISIE CLEARING

- **TUNISIE CLEARING : APPEL À CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT EXPERT EN AUDIT, CONTROLE ET GESTION DES RISQUES**

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- **DAAM SUBORDONNE 2026-1**

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- **SMART TUNISIE**
- **FCP CEA BANQUE DE TUNISIE**
- **UBCI- FCP CEA**
- **FCP SMART CASH**
- **FCP SMART TRACKER FUND**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- **SMART TUNISIE**

بـــــــلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطارالمرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 وIFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطارالمرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الاشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر **الجاري وضعها أو تطويرها**، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الافصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوفية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثرحسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الايضاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيّم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي او نشاطها او افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيرا، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الافصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريسا لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة ، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والافصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة **المعلومات المقدمة إلى السوق.**

2026 – AC - 003

Communiqué du Conseil du Marché Financier

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.
Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

2026 – AC - 003

بـــــــلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحّد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمَّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازات متكررة أو غير مسوّاة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعيّن على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدّر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية.

كما تجدر الإشارة إلى أنّه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنّه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمَّن باحتراز، يتعيّن على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكّر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

2025 – AC - 078

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

2025 – AC - 078

بـــــــلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبعوامل الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلفت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتنسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيّز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الاوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدّرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وامانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

2025 – AC - 077

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

2025 – AC – 077

بـــــلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية **الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.**

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقا للتراتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصًا على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

2025 – AC - 027

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

2025 – AC - 027

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Avril 2026 à 9 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises– Rue du Lac Turkana – Berge du Lac, 1053 Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025 et des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
5. Ratification de la Cooptation d'un administrateur.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2025.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration.
8. Nomination d'un administrateur indépendant.
9. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.
10. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
11. Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées. Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

2026 – AS – 316

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »
Siège Social : Immeuble COMAR, avenue. Habib. Bourguiba -1001 TUNIS

Messieurs les Actionnaires de la **COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »** sont convoqués à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **vendredi 24 avril 2026 à 17h00** au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025 ;
3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
7. Nomination d'Administrateurs ;
8. Transfert de réserves ;
9. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
10. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026 ;
11. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2026 ;
12. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2026 ;
13. Pouvoirs pour formalités.

2026 – AS – 317

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SMART TUNISIE
SIEGE SOCIAL : 9-9 BIS IMPASSE N° 3 RUE 8612 ZI CHARGUIA 1 – 2035 TUNIS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SMART TUNISIE sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 29 avril 2026 à 10 heures, au siège social, 9-9 Bis Impasse N° 3 Rue 8612 Zone Industrielle Charguia 1 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025,
2. Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la société SMART TUNISIE et approbation des états financiers individuels et consolidés de la société SMART TUNISIE pour l'exercice 2025,
3. Approbation des conventions régies par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025,
4. Affectation du résultat de l'exercice 2025,
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
6. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque
7. Renouvellement des mandats des administrateurs
8. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
9. Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales
10. Information des actionnaires de la Société sur les franchissements de seuil
11. Pouvoirs en vue des formalités.

2026 – AS – 318

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH ASSURANCE

Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003

Mesdames et ***M***essieurs les actionnaires de la société « **BH Assurance** »
Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la réunion de Assemblée Générale Ordinaire de la société « BH Assurance » qui aura lieu **le lundi 27.04.2026 à 11h** au siège de la BH Bank sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2025 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2025 ;
4. Approbation des opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
7. Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du comité de rémunération et de recrutement et des membres du comité des risques ;
8. Renouvellement du mandat d'administrateurs,
9. Nomination d'un administrateur indépendant, président du comité des risques ;
10. Renouvellement du mandat de l'administrateur indépendant président du comité d'audit ;
11. Renouvellement du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ;
12. Désignation du co-commissaire aux comptes ;
13. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.
Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

2026 – AS – 319

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE DE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 2, RUE DE TURQUIE - 1001 TUNIS

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 28 avril 2026 à 9 heures, à l'Hôtel ACROPOLE Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2025,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- Approbation des conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025,
- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2025,
- Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution de dividendes,
- Réaffectation des réserves à régime spécial,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des comités règlementaires,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire peut assister à cette Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire, qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2026 – AS – 320

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2025,
- Des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2025,

Approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2025 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à …….

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport.

Cette résolution est adoptée à …….

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2025 comme suit :

	en Dinars
RESULTAT NET 2025	**274 543 995,855**
REPORT A NOUVEAU 2024	556 726,080
BENEFICE A REPARTIR ET A DISTRIBUER	**275 100 721,935**
RESERVES LEGALES	-
DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2025	70 400 000,000
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	100 000 000,000
FONDS SOCIAL	500 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	104 100 000,000
TOTAL	**275 000 000,000**
REPORT A NOUVEAU 2025	**100 721,935**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à Un Dinar Cent millimes (1,100 Dinar) par action et fixe la date de mise en paiement pour le ……...

Cette résolution est adoptée à …….

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision de cooptation de Monsieur ABDELHAMID R'ZEM, faite par le Conseil d'administration, en date du 11 Novembre 2025, sur la base de son élection par l'Assemblée Élective tenue le 25 septembre 2025, en tant que membre du Conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires, et ce pour un mandat de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution est adoptée à …….

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à …….

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars brut (4 000 TND) par séance et par présence pour le président du conseil d'administration avec un plafond annuel brut de (24 000 TND), au titre de l'exercice 2025.
- Un montant de deux mille dinars brut (2 000 TND) par séance et par présence pour chaque membre du conseil d'administration avec un plafond annuel brut de (12 000 TND), au titre de l'exercice 2025.

- Un montant de trois mille dinars net (3 000 TND) par séance et par présence pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques avec un plafond annuel de six (6) réunions, au titre de l'exercice 2026.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) par séance et par présence pour les membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et membres des autres comités issus du conseil d'Administration avec un plafond annuel net de (12 000 TND), au titre de l'exercice 2026.

Le président du comité des Risques par intérim bénéficie d'un complément de rémunération de 500 D par comité présidé avec un plafond annuel net de (3 000 TND), au titre de l'exercice 2025.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Cette résolution est adoptée à …….

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, conformément à la réglementation en vigueur, de nommer ……. en tant que membre indépendant au Conseil d'Administration et ce, pour un mandat de trois années (2026-2027-2028) qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à …….

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.
Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette résolution est adoptée à …….

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à …….

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à …….

2026 – AS – 321

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SMART TUNISIE
SIEGE SOCIAL : 9-9 BIS IMPASSE N° 3 RUE 8612 ZI CHARGUIA 1 – 2035 TUNIS

La société SMART Tunisie publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 29 Avril 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 et approuve sans aucune réserve :

-Les états financiers individuels de la Société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, faisant apparaitre un total bilan de 238 758 097,912 dinars, un total des capitaux propres avant affectation de 118 080 597,962 dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 21 034 237,339 dinars

-Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, faisant apparaitre un total bilan de 263 205 298,616 dinars, un total des capitaux propres (part du groupe) de 117 261 759,366 dinars et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) de 22 126 530,316 dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2025, s'élevant à 21 034 237,339 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	21 034 237,339
Résultats reportés	41 318 339,693
Total	**62 352 577,032**
Prime d'émission	48 399,956
Total distribuable avant prélèvement des réserves légales	***62 400 976,988***
Réserves légales	0,000
Total distribuable après prélèvement des réserves légales	***62 400 976,988***

Dividendes à distribuer (à raison de 1 Dinar par action) à prélever sur les résultats reportés	**-10 123 443,000**
Dotation pour fonds social à prélever sur les résultats reportés	-600 000,000
Report à nouveau	**51 677 533,988**
Dont Résultats reportés	*51 629 134,032*
Dont Prime d'émission	*48 399,956*

L'Assemblée Générale Ordinaire de distribuer un dividende de 1 dinar par action correspondant à la somme globale de 10 123 443 dinars à prélever sur les résultats reportés soumis à l'impôt en cas de distribution

La date de détachement des dividendes est proposée au 10 juin 2026

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des actionnaires présents et/ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2026, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant de 65 000 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2026. Le Conseil d'Administration décidera de la répartition entre ses membres

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs Monsieur Abdelwaheb ESSAFI, Monsieur Mahmoud BOUDEN et Monsieur Mohamed Taoufik BEN KHEMIS ; et décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois exercices (2026, 2027 et 2028) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2028

Les administrateurs susmentionnés, acceptent leurs nominations et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter la fonction d'administrateur et donnent information des fonctions occupées par eux dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des actionnaires présents et/ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des commissaires aux comptes et décide de renouveler les mandats du cabinet « ACEF EXPERT » représenté par Monsieur Faiez FAKHFAKH et du cabinet « ECC-MAZARS » représenté par Monsieur Adel Mohsen CHAABANE pour une période de trois exercices (2026, 2027 et 2028) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2028

Les commissaires aux comptes acceptent leurs nominations.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des actionnaires présents et/ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions de l'article 192 et 209 du code des Sociétés Commerciales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des actionnaires présents et/ou représentés

DIXIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi 94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale informe les actionnaires que la société KATHARA INVEST Sarl a franchi, à la hausse le seuil de 20% du capital de la société (directement) et le seuil de deux tiers (de concert) et que Mme Myriam ESSAFI a franchi, à la baisse le seuil de 5% du capital de la société (directement).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des actionnaires présents et/ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des actionnaires présents et/ou représentés. **»**

2026 – AS – 322

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Faisant suite au communiqué en date du 10 juillet 2025 relatif au projet d'acquisition par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » d'une participation majoritaire dans le capital de la Société Centre Financier aux Entrepreneurs « CFE » - « DAAM TAMWEEL », l'UBCI porte à la connaissance du Conseil du Marché Financier que ce projet n'a pas abouti en raison de la non-obtention de l'agrément de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance.

2026 – AS – 323

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société POULINA GROUP HOLDING-PGH informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'administration qui s'est réuni le 8 avril 2026 a examiné l'activité de la société au cours de l'exercice 2025 et a arrêté les états financiers relatifs à cet exercice.

Les états financiers individuels de la Société PGH font ressortir des revenus de 186 MDT, en évolution de 20,7% par rapport à 2024 et un résultat net de 166 MDT en évolution de 28,6% par rapport à 2024.

Les états financiers consolidés du groupe Poulina font ressortir des revenus globaux de 3 569 MDT, en évolution de 3,5% par rapport à 2024 et un résultat net consolidé de 204 MDT en évolution de 26,4% par rapport à 2024.

Le Conseil a décidé de :

-Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Mercredi 03 Juin 2026 à 10h, au siège social de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra et de proposer à l'Assemblée la distribution d'un dividende de 0,670 TND par action, soit une augmentation de 48,8% par rapport à l'exercice précédent.

- Convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le Mercredi 03 Juin 2026 à 11h30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING, sis au GP1 Km 12 EZZAHRA, et de proposer une augmentation du capital social par incorporation des réserves portant le capital de 180.003.600 DT à 189.003.780 DT. Cette augmentation de capital donnera lieu à l'émission de 9 000 180 actions gratuites d'une valeur nominale de 1 dinars chacune, attribuées à raison d'une action nouvelle gratuite pour vingt (20) actions anciennes avec jouissance à compter du 01/01/2026.

2026 – AS – 324

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis-Mahrajene

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous ses indicateurs relatifs au 1er trimestre 2026.

	Premier trimestre			exercice 2025(1)
	2 025	2 026	variation	
Total Approbations	**143 955**	**154 931**	**8%**	**531 255**
Sous total Approbations Mobilières	***140 523***	***154 402***	***10%***	***524 656***
Agriculture	13 553	16 085	19%	60 116
Batiments & travaux publics	10 992	17 311	57%	37 667
Industrie	17 045	11 296	-34%	75 634
Service et commerce	52 147	65 650	26%	238 825
Tourisme	46 786	44 060	-6%	112 414
Sous total Approbations Immobilières	***3 432***	***529***	***-85%***	***6 599***
Agriculture	0	0		338
Batiments & travaux publics	165	225	36%	165
Industrie	0	0		0
Service et commerce	3 267	128	-96%	6 096
Tourisme	0	176		0
Total Mises en Force	**95 349**	**109 417**	***15%***	**411 457**
Sous total Mises en Force Mobilières	***94 034***	***108 978***	***16%***	***407 529***
Agriculture	12 152	13 287	9%	52 009
Batiments & travaux publics	7 892	10 678	35%	29 328
Industrie	10 324	10 691	4%	56 849
Service et commerce	39 417	52 323	33%	182 552
Tourisme	24 249	21 999	-9%	86 791
Sous total Mises en Force Immobilières	***1 315***	***439***	***-67%***	***3 928***
Agriculture	0	0		338
Batiments & travaux publics	0	0		165
Industrie	330	0	-100%	330
Service et commerce	985	439	-55%	3 095
Tourisme	0	0		0
Total des Engagements	**694 468**	**767 584**	***11%***	**742 879**
Engagements courants	636 635	714 018	12%	690 927
Engagements classés	57 833	53 566	-7%	51 952
ratio des créances classées	**8,33%**	**6,98%**		**6,99%**
Trésorerie nette	4 628	11 976	159%	10 533
Ressources d'emprunts (2)	408 193	448 323	10%	442 438
Capitaux propres (3)	142 860	156 936	10%	131 485
Revenus bruts de leasing	95 378	108 296	14%	424 510
Revenus nets de leasing	24 173	25 774	7%	99 793
Produits nets de leasing (4)	14 169	15 183	7%	61 176
Total des charges d'exploitation	3 931	4 208	7%	18 906

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

Faits saillants:

1/Augmentation des Approbations de 8 % par rapport à la même période de 2025

2/Augmentation des mises en force de 15% par rapport à la même période de 2025

3/Augmentation des Produits Nets de Leasing de 7% par rapport à la même période de 2025

4/Augmentation des engagements de 11 % par rapport à la même période de 2025

5/Diminution du montant des engagements classés de 7 % par rapport à la même période de 2025

6/Amélioration du ratio des NPL qui passe de 8,33% au 31/03/2025 à 6,98% à fin mars 2026

2026 – AS – 325

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	133,911	133,935
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	188,271	188,309
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	154,257	154,282
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	169,053	169,084
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	158,892	158,911
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	166,394	166,422
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	150,920	150,945
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,416	62,428
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	45,921	45,928
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	156,216	156,243
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	136,563	136,584
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	136,696	136,719
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	118,195	118,234
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,229	109,247
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,290	110,308
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,453	103,466
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
17	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,856	23,860
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	166,377	166,403
19	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	157,927	157,996
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,077	15,080
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	231,220	231,257
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,190	129,210
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	135,301	135,323
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	18,933	18,936
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	120,593	120,613
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	116,630	116,638
	FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,588	2,591
	SICAV MIXTES					
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	87,594	87,708
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	183,076	183,509
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	145,469	145,817
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	142,049	142,074
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	223,476	223,630
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	783,573	783,990
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	248,628	249,397
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	144,168	144,628
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	201,392	201,921
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	239,095	239,519
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	219,004	219,446
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	40,474	40,587
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	121,917	122,399
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,499	1,502
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,692	1,700
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	120,647	121,038
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 234,781	3 253,870
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	376,743	391,181
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	4,861	4,874
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,107	4,111
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	59,259	60,524
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,605	1,607
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,743	1,749
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	1,881	1,888
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	23,246	23,613
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	18,575	18,946
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	24,313	24,613
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	6 983,754	7 080,420
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	143,858	145,115
	FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE					
57	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		99,903	99,917
	SICAV ACTIONS					
58	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	145,468	146,025
	FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
59	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,162	2,193

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	OPCVM DE DISTRIBUTION							
	SICAV OBLIGATAIRES							
60	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	116,993	117,008
61	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	104,387	104,404
62	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	111,818	111,841
63	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	108,305	108,321
64	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	115,434	115,455
65	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	110,640	110,658
66	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	107,297	107,316
67	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	112,400	112,417
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	111,758	111,776
69	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	109,110	109,125
70	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	103,704	103,720
71	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	108,760	108,779
72	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	112,814	112,831
73	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	108,418	108,436
74	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,844	108,855
75	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	112,213	112,230
76	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	107,611	107,628
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
77	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	118,880	118,899
78	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	111,585	111,606
79	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	115,268	115,287
80	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	109,143	112,057	112,082
81	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 092,750	1 092,966
82	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	11 079,845	11 082,171
83	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	110,268	110,283
	FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	113,125	113,370
85	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	106,943	107,169
	SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	88,742	89,030
87	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	174,021	174,516
88	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	19,169	19,218
89	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	424,581	424,564
90	STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 225,164	3 219,984
91	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	72,744	72,730
92	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	56,780	56,789
93	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	113,513	113,512
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	25,958	26,034
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	25,828	26,145
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,899	21,156	21,344
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	119,919	120,313
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	112,633	113,012
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	115,725	116,031
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	119,415	119,573
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	124,419	136,581	137,527
102	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	16,811	16,854
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	134,092	134,802
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	113,987	114,423
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	149,615	150,095
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	212,283	213,086
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	214,379	219,258
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	258,933	261,954
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	229,784	231,934
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	224,685	226,214
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	40,988	41,418
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	13 009,997	14 189,355	14 410,080
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	147,610	148,833
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 318,890	7 386,319
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	14,834	15,045
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	221,708	223,711
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	16 125,172	16 437,279
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	14 742,129	14 790,603
119	FCP JASMINS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	11 616,258	12 547,419	12 771,588
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	12 861,389	14 088,644	14 308,227
121	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	11 789,353	12 713,682	12 946,457
122	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	14,956	15,219
123	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	132,793	144,736	146,848
124	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	-	-	161,038	174,228	177,176
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	137,727	139,720
	FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	154,451	154,788
	FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 357,067	1 494,967	1 519,984

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

Mise à jour le 09/01/2026

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ère étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	**AFC AMANETT SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	**AL HIFADH SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	**AMEN ALLIANCE SICAV**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	**AMEN PREMIÈRE SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	**AMEN TRESOR SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	**ARABIA SICAV**	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	**ATTIJARI FCP CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	**ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	**ATTIJARI PREMIUM SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	**BTK SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	**CAP OBLIG SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	**FCP AFC AMANETT**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	**FCP AFEK CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	**FCP AL IMTIEZ**	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	**FCP AMEN CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	**FCP AMEN SELECTION**	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	**FCP AXIS AAA**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	**FCP AXIS CAPITAL PRUDENT**	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	**FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	**FCP BH CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	**FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	**FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	**FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE**	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	**FCP BNA CAPITALISATION**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	**FCP BNA CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	**FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	**FCP CEA BANQUE DE TUNISIE**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	**FCP CEA MAXULA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	**FCP FUTURE 10**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	**FCP GAT OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	**FCP GAT PERFORMANCE**	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	**FCP GAT VIE MODERE**	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	**FCP GAT VIE CROISSANCE**	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	**FCP HAYETT MODERATION**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	**FCP HAYETT PLENITUDE**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	**FCP HAYETT VITALITE**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	**FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF**	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	**FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF**	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	**FCP HÉLION MONEO**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	**FCP HELION SEPTIM II**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	**FCP HELION SEPTIM III**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	**FCP ILBOURSA CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	**FCP INNOVATION**	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	**FCP IRADETT CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	**FCP JASMINS 2033**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	**FCP KOUNOUZ**	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	**FCP LEPTIS OBLIGATIRE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	**FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	**FCP MAGHREBIA MODERE**	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	**FCP MAGHREBIA PRUDENCE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	**FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	**FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE**	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	**FCP OPTIMA**	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	**FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	**FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	**FCP PROSPER + CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	**FCP SALAMETT CAP**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	**FCP SECURITE**	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	**FCP SMART CASH**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	**FCP SMART CASH PLUS**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	**FCP SMART CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	**FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	**FCP SMART TRACKER FUND**	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	**FCP VALEURS AL KAOUTHER**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	**FCP VALEURS CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	**FCP VALEURS MIXTES**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	**FCP VALEURS SERENITE 2028**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	**FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	**FIDELITY SICAV PLUS**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	**FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA -FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
80	**LA GENERALE OBLIG-SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	**MAC CROISSANCE FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	**MAC ÉPARGNANT FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	**MAC EQUILIBRE FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	**MAC FCP DYNAMIQUE**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	**MAC HORIZON 2032 FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	**MAC HORIZON 2033 FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	**MAXULA PLACEMENT SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	**MCP CEA FUND**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	**MCP EQUITY FUND**	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	**MCP SAFE FUND**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	**SANADETT SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	**SICAV AMEN**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	**SICAV AVENIR**	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	**SICAV AXIS TRÉSORERIE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	**SICAV BH CAPITALISATION**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	**SICAV BH OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	**SICAV BNA**	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	**SICAV CAPITALISATION PLUS**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	**SICAV CROISSANCE**	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	**SICAV ENTREPRISE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	**SICAV L'INVESTISSEUR**	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	**SICAV L'ÉPARGNANT**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	**SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	**SICAV OPPORTUNITY**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	**SICAV PLUS**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	**SICAV PROSPERITY**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	**SICAV RENDEMENT**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	**SICAV SECURITY**	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	**SICAV TRESOR**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	**STB EVOLUTIF FCP**	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	**STRATEGIE HIGH YIELD SICAV**	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	**TUNISIAN PRUDENCE FUND**	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	**TUNISIE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	**TUNISO-EMIRATIE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	**UBCI-FCP CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	**UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	**UGFS BONDS FUND**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	**UGFS ISLAMIC FUND**	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	**Gestionnaire**	**Adresse**
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	**Gestionnaire**	**Adresse**
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El MateriMutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences,El Menzah,1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

APPEL À CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT EXPERT EN AUDIT, CONTROLE ET GESTION DES RISQUES

1. Objet :
Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et en application des exigences règlementaires et des meilleures pratiques internationales, Tunisie Clearing lance un appel à candidatures pour la désignation d'un administrateur indépendant Expert en Audit, Contrôle et Gestion des Risques.

Le mandat proposé couvrira la période restante de l'exercice en cours (2026) renouvelable, lors de l'AGO statuant sur l'exercice 2026, pour un mandat statutaire de trois (3) ans.

La désignation de l'administrateur indépendant sera soumise à la cooptation du Conseil d'Administration et à la ratification de la première Assemblée Générale qui suit sa désignation.

2. Profil recherché :
Dans le cadre de cet appel à candidatures, le profil recherché doit disposer de compétences stratégiques et techniques avancées dans les domaines suivants :

Expert en Audit, Contrôle et Gestion des Risques :

- Une solide expérience dans les métiers de l'audit financier, du contrôle interne ou de la gestion des risques, de préférence au sein d'institutions financières, d'établissements bancaires ou d'infrastructures de marché ;
- Une participation effective ou un rôle actif dans un comité d'audit et de risque ou un organe de gouvernance de type similaire, avec une capacité démontrée à analyser les dispositifs de contrôle, à formuler des recommandations, et à assurer un suivi rigoureux ;
- Une maîtrise des enjeux réglementaires, prudentiels et opérationnels, permettant d'assurer une vigilance accrue sur la conformité, la sécurité financière et la transparence de l'information.

Ce membre contribuera principalement au renforcement de la robustesse du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques de Tunisie Clearing et assurera le rôle du Président du comité d'audit et des risques.

Ce membre aura pour mission d'accompagner le Conseil dans l'anticipation des évolutions technologiques et la modernisation sécurisée des systèmes d'information et assurera le rôle du Président du comité de développement stratégique et technologique.

3. Critères d'éligibilité :
Les candidats éligibles au poste de membre indépendant du Conseil d'administration de Tunisie Clearing doivent remplir les conditions suivantes :

a) Conditions juridiques :

Les candidats doivent réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour recel de choses obtenues à l'aide de ces infractions et pour infraction à la réglementation des changes, ou pour infraction aux textes législatifs et réglementaires relatifs à la répression du blanchiment d'argent, pour délit intentionnel ou pour faillite.
- Remplir l'ensemble des conditions prévues par la réglementation en vigueur, notamment :
  - L'article 193 du Code des Sociétés Commerciales relatives aux incompatibilités et incapacités applicables aux fonctions d'administrateur ;
  - L'article 22 de la Circulaire de BCT n°2024-5 du 13 février 2024 ;
  - Les articles 47 et 60 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux Banques et aux Établissements Financiers ;
  - Les articles 20, 23, 24 et 25 de la Circulaire BCT n°2021-05 établissant un cadre de gouvernance pour les établissements financiers, en ce qui concerne notamment la composition, le rôle et l'indépendance des membres du Conseil ;
  - Les articles 2 à 6 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020.

b) Indépendance effective :

Les candidats ne doivent entretenir aucun lien capitalistique, direct ou indirect, contractuel ou professionnel actuel ou passé susceptible d'altérer leur décision ou à les rendre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel. Une déclaration formelle d'indépendance est exigée.

c) Expérience en gouvernance :

Les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle avérée dans les domaines susmentionnés et doivent avoir siégé dans des conseils d'administration, comités spécialisés ou organes de direction de structures régulées ou d'intérêt public, avec une connaissance des enjeux de conformité, de responsabilité déontologique et de stratégie d'entreprise.

d) Disponibilité et engagement :

Les candidats doivent faire preuve d'une disponibilité effective pour participer activement aux sessions du Conseil, aux comités spécialisés ainsi qu'aux travaux transverses.

e) Intégrité et éthique professionnelle :

Les candidats doivent faire preuve d'une intégrité professionnelle irréprochable, attestée par leur parcours, leur réputation et leur comportement antérieur. Ils doivent avoir démontré un haut niveau d'éthique dans l'exercice de leurs responsabilités antérieures, ainsi qu'un attachement avéré aux principes de transparence et de responsabilité.

f) Diversité et complémentarité :

Les candidatures favorisant la diversité (genre, parcours professionnel, origine sectorielle…) sont encouragées afin d'enrichir la collégialité et d'apporter des points de vue complémentaires à ceux des membres internes ou actionnaires.

4. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature à présenter doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature à l'attention de Monsieur le Directeur Général de Tunisie Clearing présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Un formulaire de candidature (Annexe 1) ;
- Une déclaration sur l'honneur d'indépendance (Annexe 2) ;
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat énoncées dans le Curriculum Vitae (diplômes, attestations, lettres de recommandation si disponibles).
- Une copie d'une pièce d'identité.
- Le bulletin numéro°3 datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou un récépissé de dépôt de la demande du bulletin numéro°3.

5. Modalités de dépôt des candidatures :

Le dossier de candidature doit être transmis par l'une des voies suivantes :

- Par voie postale, avec accusé de réception, à l'adresse suivante :
  Tunisie Clearing, 5 Rue du Yen, Les Jardins du Lac II, 1053 Les Berges du Lac, Tunis ;
- Par dépôt physique, contre décharge, auprès du bureau d'ordre de Tunisie Clearing ;
- Par voie électronique, à l'adresse e-mail : tunisieclearing@tunisieclearing.com

Et ce au plus tard le **30 avril 2026** date limite de réception effective du dossier faisant foi, quelle que soit la modalité d'envoi utilisée.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par Tunisie Clearing.

Les candidats souhaitant obtenir des éclaircissements ou des informations complémentaires sont invités à en faire la demande par e-mail : tunisieclearing@tunisieclearing.com

6. Choix des candidats :

La liste des candidats sélectionnés sera arrêtée par le Comité des nominations et des rémunérations, compte tenu du respect des conditions exigées, et soumise à la cooptation du Conseil d'Administration.

Le candidat sélectionné en sera informé.

La nomination de l'administrateur indépendant sera soumise à la ratification de la première Assemblée Générale qui suit sa désignation.

Annexe 1

Formulaire de Candidature pour le siège d'Administrateur Indépendant dans le Conseil d'Administration de Tunisie Clearing

1. Informations générales :

Nom & Prénom :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
N° pièce d'identité : pays/ date d'émission
Adresse actuelle :
Téléphone :
E-mail :
Situation professionnelle actuelle :

1. **Formations académiques et diplômes :**

Intitulé du diplôme	Établissement	Date / Durée	Domaine / Observations

2. **Formation professionnelles et certifications :**

Intitulé du programme	Établissement	Date / Durée	Domaine / Observations

3. **Expérience professionnelle :**

Fonction / Titre du poste	Organisation / Entreprise	Principales responsabilités / Domaine d'expertise	Date / Durée

4. **Expérience de gouvernance / Mandats d'administration :**

Fonction / Titre	Organisation	Responsabilités	Durée / Période

5. **Engagement et disponibilité :**

a. Êtes-vous en mesure de consacrer le temps nécessaire à l'exercice de ce mandat ?
☐ Oui ☐ Non

> Si non, précisez les contraintes : …

b. Êtes-vous disponible pour participer à des réunions physiques ou virtuelles régulièrement ?
☐ Oui ☐ Non

6. **Autres compétences :**

> …

7. **Langues :**

> …

8. **Consentement et signature :**

Je soussigné(e) [Nom, Prénom], certifie l'exactitude des informations fournies dans ce formulaire et m'engage à fournir tout complément requis pour la finalisation du processus de sélection.

Je consens à ce que mes données soient traitées de manière confidentielle dans le cadre de cette procédure.

Fait à : ……le ……

Annexe 2

Déclaration sur l'Honneur d'Indépendance

Je soussigné(e),
Nom & Prénom : .....
Date et lieu de naissance : .....
dresse personnelle : .....
Profession actuelle : .....

Déclare sur l'honneur, en vue de ma candidature en tant que Membre Indépendant du Conseil d'Administration de Tunisie Clearing, ce qui suit :

1. Absence de liens ou de conflits d'intérêts :
Je ne détiens aucun intérêt capitalistique, direct ou indirect, dans Tunisie Clearing ni dans une entité ayant des relations d'affaires significatives avec elle ;

Je n'exerce aucune activité professionnelle, contractuelle ou de conseil susceptible d'affecter mon impartialité vis-à-vis de Tunisie Clearing ;

Je n'ai pas de relations personnelles ou familiales susceptibles de créer un conflit d'intérêts réel ou potentiel avec la mission d'administrateur indépendant.

2. Autonomie de jugement et impartialité :
Je m'engage à exercer mes fonctions de manière totalement autonome, dans l'intérêt exclusif de Tunisie Clearing, sans influence extérieure ;

Je garantis mon indépendance d'esprit, ma liberté d'analyse et de décision.

3. Respect des exigences d'indépendance :
Je n'ai occupé aucun poste de direction au sein de Tunisie Clearing au cours des cinq dernières années ;

Je ne représente aucun actionnaire ou groupe d'intérêt particulier ;

Je m'engage à signaler immédiatement tout changement de situation susceptible d'affecter mon indépendance.

Fait à : ..... Le : .....

Signature : _____

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2026. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 pour tout placement sollicité après le 30/04/2026.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné
«DAAM Subordonné 2026-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société « DAAM Tamweel » réunie en date du **04 juin 2025** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars qui vient s'ajouter aux 43 millions de dinars déjà approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'année 2023 dans un délai de cinq ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

La même Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt, dans les limites définies par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **19 février 2026** a approuvé la résolution par circulation du Conseil d'Administration du **29 janvier 2026** relative à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné par appel public à l'épargne **« DAAM SUBORDONNE 2026-1 »** selon les conditions suivantes :

Montant : 10 millions de dinars ;

Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+2,5% brut l'an au minimum et TMM+3,5% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9,50% brut l'an au minimum et de 10,50% brut l'an au maximum.

Durée : 7 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 9,60% brut l'an sur 7 ans dont 5 ans de grâce et/ou ;

- Taux variable de TMM + 2,60% brut l'an sur 7 ans dont 5 ans de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1**» est d'un montant de 10 000 000 dinars, divisé en 100 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **29/04/2026** et clôturées sans préavis au plus tard le **11/05/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (10 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **11/05/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25/05/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/04/2026** aux guichets **d'UNION CAPITAL**, intermédiaire en bourse sis au 1, Place Pasteur -1002- Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

DAAM Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt :** « DAAM SUBORDONNE 2026-1»
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des obligations :** Les obligations subordonnées seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la Note 25 de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base et des fonds propres complémentaires, et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités.

Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur au présent emprunt obligataire subordonné recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues, délivrée par « DAAM Tamweel », mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription, prix d'émission et modalité de paiement:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/05/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **11/05/2026** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux fixe sur 7 ans dont 5 ans de grâce : Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable sur 7 ans dont 5 ans de grâce : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT) +2,60%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année **N-1** au mois d'avril de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Paiement :

Les intérêts sont payés à terme échu le **11/05** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **11/05/2027**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **11/05/2032**.

La dernière échéance est prévue pour le **11/05/2033**.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations sont amortissables sur deux tranches d'un montant annuel de 50 dinars par obligation subordonnée, soit la moitié de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 6ème année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **11/05/2033**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.
Ce taux est de **9,60%** l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2026 à titre indicatif, qui est égale à 7,377% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,977%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « DAAM SUBORDONNE 2026-1» sont émises pour une durée de 7 ans dont 5 ans de grâce.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.
Cette durée est de **6,5 ans** pour les obligations du présent emprunt.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration

s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.
La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de **5,118 années** pour les obligations du présent emprunt.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de « DAAM Tamweel », les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au niveau de l'actualisation du document de référence « DAAM Tamweel 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Notation de la société :

En mai 2025, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « DAAM Tamweel », lui attribuant la note « **β** » à long terme. La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

https://admin.microrate.com/assets/72ecb090-0369-4895-b92f-3ad72be0b0d8/DAAM0325%20MIR%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY.pdf

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **29/01/2026** une notation à long terme « BB» avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire subordonné « DAAM SUBORDONNE 2026-1» objet de la présente note d'opération.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

https://admin.microrate.com/assets/dfc11364-e59f-4251-9b22-91c69059ce03/DAAM0925%20CREDIT%20SUBORD%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20(V.2).pdf

Garantie :
Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Mode de placement :
L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets d'UNION CAPITAL, intermédiaire en bourse sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligataires
Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres
Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires:
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue de registre des obligataires de l'emprunt **« DAAM SUBORDONNE 2026-1 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres
Il existe un seul emprunt obligataire en cours émis par « DAAM Tamweel » qui est négocié sur le marché obligataire, il s'agit de l'emprunt « DAAM 2025-1 » émis par appel public à l'épargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,10% et/ou TMM+2,60%.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, « DAAM Tamweel » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « UNION CAPITAL» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1 »** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

« DAAM Tamweel » s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné **« DAAM SUBORDONNE 2026-1 »**, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « DAAM Tamweel 2026-1» visée par le CMF en date du **14/04/2026** sous **le n°26/1176**, du document de référence « DAAM Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du 07/08/2025 sous le n°25/004, de son actualisation enregistrée auprès du CMF le **14/04/2026** sous le n° **n°25/004/A001**, des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026**,** prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier**,** pour tout placement sollicité après le 20/04/2026 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 pour tout placement sollicité après le 30/04/2026.

La note d'opération, le document de référence « DAAM Tamweel 2025 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de DAAM Tamweel, 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis, UNION CAPITAL, Intermédiaire en Bourse, 1 Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026 ainsi que les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard respectivement le 20/04/2026 et le 30/04/2026.

2026 – AS – 315

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SMART TUNISIE
Siège Social : 9-9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) & Mme Hayet LAABIDI (ACEF EXPERT).

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2025
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		1 907 167	1 333 782
Moins : Amortissements		(340 616)	(295 495)
	1	**1 566 551**	**1 038 288**
Immobilisations corporelles		56 070 059	48 092 576
Moins : Amortissements		(11 913 318)	(10 291 361)
	1	**44 156 741**	**37 801 216**
Immobilisations financières	**2**	27 780 864	27 771 030
Autres actifs non courants	**3**	1 368 832	809 416
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**74 872 988**	**67 419 949**
ACTIFS COURANTS			
Stocks		69 838 461	64 697 371
Moins : Provisions		(314 471)	(261 240)
	4	**69 523 990**	**64 436 131**
Clients et comptes rattachés		84 185 747	79 462 112
Moins : Provisions		(8 349 737)	(6 575 619)
	5	**75 836 010**	**72 886 492**
Autres actifs courants	**6**	13 999 856	11 942 685
Liquidités et équivalents de liquidités	**7**	4 525 253	1 224 136
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**163 885 110**	**150 489 444**
TOTAL DES ACTIFS		**238 758 098**	**217 909 393**

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2025
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50 617 215	50 617 215
Réserves		5 110 806	9 928 487
Résultats reportés		41 318 340	30 474 566
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		**97 046 361**	**91 020 268**
Résultat net de l'exercice		21 034 237	15 611 316
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	**8**	**118 080 598**	**106 631 584**
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	**9**	10 992 187	9 553 643
Provisions	**10**	1 840 247	1 737 504
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		**12 832 434**	**11 291 147**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	**11**	25 009 905	26 140 455
Autres passifs courants	**12**	11 961 169	12 148 623
Concours bancaires et autres passifs financiers	**13**	70 873 992	61 697 585
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**107 845 066**	**99 986 663**
TOTAL DES PASSIFS		**120 677 500**	**111 277 810**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**238 758 098**	**217 909 393**

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2025
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	**14**	444 490 978	395 083 945
Autres produits d'exploitation	**15**	503 172	478 701
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**444 994 150**	**395 562 646**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises consommés	**16**	384 288 031	342 837 784
Achats d'approvisionnements consommés	**17**	1 742 926	1 776 853
Charges de personnel	**18**	10 935 310	9 785 785
Dotations aux amortissements et aux provisions	**19**	4 622 352	3 734 507
Autres charges d'exploitation	**20**	6 937 211	6 028 916*
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		**408 525 830**	**364 163 845**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**36 468 319**	**31 398 801**
Charges financières nettes	**21**	(12 350 603)	(13 597 531)
Produits des placements	**22**	2 510 656	2 164 359
Autres gains ordinaires	**23**	180 143	151 129
Autres pertes ordinaires	**24**	(10 707)	(34 733)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**26 797 808**	**20 082 024**
Impôt sur les bénéfices	**25**	(5 011 801)	(3 887 572)
Contribution Sociale de Solidarité	**25**	(751 770)	(583 136)*
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**21 034 237**	**15 611 316**

** Données retraitées pour des besoins de comparabilité*

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2025
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		21 034 237	15 611 316
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions	**26**	4 553 975	3 568 460
Variation des :			
Stocks	**27**	(5 141 090)	(8 653 834)
Clients	**28**	(4 563 304)	(3 563 198)
Autres actifs	**29**	(2 057 171)	(1 758 449)
Fournisseurs et autres dettes	**30**	(1 318 005)	5 007 903
Autres actifs non courants	**31**	(1 030 123)	(783 426)
Plus-value de cession d'immobilisations	**32**	(175 692)	(101 151)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**11 302 828**	**9 327 621**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	**33**	(9 041 013)	(6 865 213)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	**34**	179 740	285 290
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	**35**	(19 833)	(10 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	**36**	10 000	59 851
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		**(8 871 106)**	**(6 530 072)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	**37**	(9 111 099)	(9 111 099)
Encaissements provenant des emprunts	**38**	5 800 000	5 500 000
Remboursements d'emprunts	**39**	(4 545 529)	(3 507 547)
Remboursements leasing	**40**	(281 461)	(579 640)
Encaissements/ décaissements financement d'exploitation	**41**	11 653 270	1 923 479
Dépenses du fonds social	**42**	(474 124)	(442 192)
Flux de trésorerie provenant aux activités de financement		**3 041 056**	**(6 216 999)**
Variation de trésorerie		**5 472 778**	**(3 419 450)**
Trésorerie au début de l'exercice		(7 106 431)	(3 686 981)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**43**	(1 633 653)	(7 106 431)

I. Présentation de la société

« SMART TUNISIE SA » est une société anonyme créée en 1997.

La société a principalement pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :
- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels informatiques, technologiques, électriques, électroniques et électroménagers ainsi que tous les produits s'y rattachant ;
- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels de traitement de l'information et de la bureautique, de logiciels, des articles et équipements d'impression, des meubles informatiques, des articles et matériels d'alarme, de vidéosurveillance et d'audiovisuel, de communications, de télécommunications, de téléphonie mobile, de motocycles et cycles équipés d'un moteur thermique et/ou électrique ainsi que tous les produits s'y rattachant.
- Le service après-vente se rattachant à l'objet et aux articles et équipements ci-dessus notamment la réalisation d'installations et de maintenance de matériel ; l'assistance technique, ingénierie informatique et études de projets et le développement et maintenance de logiciels.
- L'achat et la vente, l'importation et l'exportation des produits susmentionnées

Et d'une manière générale toutes opérations commerciales, de service, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

La structure du capital au 31.12.2025 se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%
Famille ESSAFI	3 678 752	18 393 760	36%
Famille BOUDEN	2 381 506	11 907 530	24%
M. Taoufik BEN KHEMIS	1 635 467	8 177 335	16%
Société Mytek Informatique	880 502	4 402 510	9%
Autres actionnaires détenant moins de 5%	1 547 216	7 736 080	15%
Valeur nominale = 5 dinars	**10 123 443**	**50 617 215**	**100%**

II. Système et principes comptables adoptés

Note sur le respect des normes comptables tunisiennes

Les documents annuels de la société SMART TUNISIE SA ont été établis dans le respect des normes et des conventions comptables admises en Tunisie prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.
Les états financiers sont présentés selon la méthode « autorisée ».

Principes comptables et bases de mesure

Les états financiers de la société SMART TUNISIE SA ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base dont notamment :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique et
- Convention de l'unité monétaire.

Unité monétaire

Les états financiers de la société SMART TUNISIE SA sont arrêtés en Dinars Tunisien.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.
Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés en charge de l'exercice.
Ultérieurement, les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.
L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les taux d'amortissement appliqués par la société sont les suivantes :

Logiciels	33%
Constructions	5%
Matériels informatiques	20%, 25% et 33%
Equipements de bureau	20%
Matériels d'exploitation	10% et 15%
AAI des constructions	10% et 15%
Matériels de transport	20%

Le nouveau siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

Constructions et structures	2,5%
Installations techniques	5%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.
La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par la direction à l'occasion de chaque arrêté des états financiers

Les placements

- **Placements à court terme**

Les placements à court terme sont des placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leurs natures, peuvent être liquidés à brève échéance. Ces placements sont présentés parmi les actifs courants au niveau de la rubrique « placements ».

A la date de clôture, les placements à court terme, font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres côtés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres côtés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

- **Placements à long terme**

Les placements à long terme sont des placements détenus dans l'intention d'être conservés durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable, ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus ou des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Ces placements sont présentés parmi les actifs immobilisés au niveau de la rubrique « immobilisations financières ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage tient compte de plusieurs facteurs, tel que la valeur de marché, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations détenues par la société dans les différentes sociétés du Groupe sont considérées comme des placements à long terme. Elles sont comptabilisées et présentées à leurs coûts.

Stocks

Les stocks de la société se composent de marchandises destinées à la vente.
Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.
La méthode de comptabilisation des flux d'entrée et de sortie de stocks utilisée par la société est la méthode de l'inventaire intermittent.

La méthode de valorisation des stocks adoptée par la société est la méthode du coût moyen pondéré calculé à chaque nouvelle réception.
Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

La direction procède, à la clôture de l'exercice, à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants.
A chaque date de clôture, la direction détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.
La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.
Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change de la date de la transaction.
A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères font l'objet d'une actualisation au cours de clôture.
Les plus ou moins-values de change sont constatées en résultat de l'exercice.
La société procède à des achats à terme de devises afin de se prémunir contre les risques de change.

Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et
- les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III. Contrôle fiscal

La société a fait l'objet, en 2020, d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2016, 2017 et 2018. La notification des résultats du contrôle, reçue le 28 décembre 2020, fait ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 101 KDT ainsi que la révision des reports de TVA et d'IS.

En date du 28 juin 2022, l'administration fiscale a notifié à la société l'arrêté de taxation d'office faisant ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 043 KDT ainsi que la révision du report d'IS à 842 KDT et du report de TVA à 144 KDT au 31 décembre 2018.

En date du 30 juin 2022, et en application des dispositions de l'article 67 de la loi de finances de l'année 2022, les deux parties ont conclu un échéancier de paiement des créances fiscales pour 2 543 KDT à raison d'un montant trimestriel de 181 KDT pour une période s'étalant du 30 avril 2022 au 31 juillet 2025. La société a ainsi bénéficié d'un abandon de pénalités de contrôle, amende de retard et frais de poursuite pour un montant de 774 KDT.

En date du 3 août 2022, la société s'est opposée à la taxation d'office auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis.

En date du 13 septembre 2022, les deux parties ont conclu un deuxième échéancier de paiement des créances fiscales pour 726 KDT à raison d'un montant mensuel de 61 KDT pour une période s'étalant du 30 septembre 2022 au 31 juillet 2023 et un reliquat de 55 KDT pour le 31 aout 2023.

En application des dispositions de l'article 58 de la loi de finances 2024, un nouvel échéancier a été conclu en date du 15 mars 2024 pour le solde restant s'élevant à 1 271 KDT à raison d'un montant trimestriel de 63 KDT pour une période s'étalant du 30 juin 2024 au 30 mars 2029.

La société a constitué une provision pour risque de 1 420 KDT, sur la base de l'évaluation actualisée faite par son conseiller fiscal. Le montant provisionné par la société a été appuyé par des jurisprudences fiscales et des sentences de jugements rendues relatives à des contrôles fiscaux de sociétés appartenant au même secteur d'activité.

A la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 3 avril 2026, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé de façon fiable.

IV. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

1. Cadre de préparation et principe de matérialité financière

La présente note aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, est établie conformément :

- Au cadre conceptuel de la comptabilité en Tunisie, tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 ;
- Aux recommandations du Conseil du Marché Financier (CMF) relatives à l'intégration d'informations en matière de durabilité dans les notes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne ;
- Aux principes généraux d'information financière liés à la durabilité en référence aux normes IFRS S1 (Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité) et IFRS S2 (Informations à fournir en lien avec les changements climatiques).

Les informations présentées dans cette note visent à permettre aux utilisateurs des états financiers de la société SMART TUNISIE de comprendre comment les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les risques et opportunités liés aux changements climatiques peuvent influencer la situation financière, la performance et les flux de trésorerie de la société SMART TUNISIE.

2. Mode de Gouvernance

Le conseil d'administration supervise les activités de la responsabilité sociétale (RSE) et l'intégration progressive des risques et opportunités de durabilité et climatiques dans la stratégie globale de SMART TUNISIE.

La matérialité financière des enjeux de durabilité, y compris les opportunités et risques climatiques, sera intégrée progressivement aux dispositifs de supervision.

A cet effet, un comité dédié de durabilité est en cours de mise en place sous la supervision du conseil d'administration. Un processus officiel de désignation des membres, avec critères et durée de mandat, est en cours d'élaboration. Les nominations des membres du comité de durabilité seront pleinement formalisées et documentées.

Actuellement les activités et initiatives RSE qui représentent des opportunités en matière de la durabilité sont actuellement supervisées par la direction générale.

Les processus intègrent partiellement les opportunités et risques liés à la durabilité et aux changements climatiques.

La veille réglementaire ESG, technologique et concurrentielle permettra de garantir aux instances de gouvernance une information permanente et référencée sur les risques et opportunités de durabilité et liées aux changements climatiques.

3. Stratégie ESG

Les risques et opportunités de durabilité et climatiques sont pris en considération dans la stratégie de SMART TUNISIE notamment dans le choix des projets tels que les projets d'investissement énergétique, d'utilisation des matériaux recyclés, optimisation des déchets et des initiatives sociales.

Les incidences de ces opportunités et risques de durabilité et climatiques sont décrites de manière qualitative au niveau des opérations.
SMART TUNISIE adoptera une approche progressive visant à :
- Renforcer le cadre de gouvernance et appuyer le dispositif organisationnel de la RSE et de gestion des risques et opportunités ESG ;
- Renforcer la prise en compte des enjeux de durabilité dans la stratégie de développement de SMART TUNISIE ;
- Consolider les reportings comptables et extra-comptable en adoptant l'approche de matérialité financière.

4. Gestion des risques et opportunités

Les risques et opportunités de durabilité et climatiques seront identifiés à partir de plusieurs sources d'information, notamment :
- Les données internes : A titre d'exemples, consommation énergétique, émissions GES, quantités de déchets, etc.
- La veille réglementaire, concurrentielle et technologique.
- Les analyses prospectives partielles : les scénarios dans le domaine énergétique.

Les risques de durabilité seront évalués selon leur gravité et fréquence afin de faciliter leur hiérarchisation dans la cartographie des risques de SMART TUNISIE.

Ces éléments devraient influencer le choix des projets d'investissements et les décisions opérationnelles. Également, ils seront pris en compte lors de l'analyse des projets soumis à des exigences spécifiques, notamment dans le cadre des diligences exigées par les clients et fournisseurs étrangers.
Les impacts financiers potentiels de ces risques et opportunités de durabilité sur la position financière, les performances financières et les flux de trésorerie à court, moyen et long terme, doivent être identifiés et intégrés d'une manière formelle dans les mécanismes existants d'évaluation des décisions stratégiques et opérationnelles, dans le cadre de l'analyse de matérialité financière.

À la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2025, aucun événement lié aux risques et opportunités de durabilité n'a entraîné d'ajustement comptable spécifique distinct de ceux déjà reflétés dans les états financiers.

5. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs

Actuellement SMART TUNISIE ne dispose pas des indicateurs ESG. Ces derniers devront être définis, documentés et expliquées en référence aux standards nationaux (Ex. les indicateurs ESG de la Bourse de Tunis) et internationaux (Ex. GRI, SASB, IFRS S1 et IFRS S2).

6. Exposition au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Le MACF concernent les secteurs d'activités suivantes : acier, ciment, aluminium, engrais azotés, hydrogène, électricité.

Les activités de SMART TUNISIE ne sont pas incluses dans ces secteurs. Par conséquent, la société SMART TUNISIE n'est pas exposée aux exigences du MACF.

Evènements postérieurs à la date de clôture

Nous n'avons pas identifié de situations ou évènements survenus après la date de clôture de l'exercice 2025 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

V. Notes relatives au bilan

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Logiciel	418 817	394 532
Logiciel en cours	1 465 576	926 976
Site Web	22 775	12 275
Total valeur brute	**1 907 167**	**1 333 782**
Amort. Logiciel	(330 626)	(290 471)
Amort. Site Web	(9 990)	(5 024)
Total amortissements	**(340 616)**	**(295 495)**
Valeur Nette	**1 566 551**	**1 038 288**

	31/12/2025	31/12/2024
Terrain	20 770 289	12 822 090
Avances sur acquisition terrain	-	5 220 122
Constructions	20 927 928	15 114 955
Construction en cours	-	3 750 828
Matériel informatique et d'exploitation	3 546 238	2 923 060
Matériel de transport	7 165 615	5 993 673
Agencement, aménagement et installation	2 403 055	1 502 969
Mobilier et matériel de bureau	1 062 726	620 670
Immobilisations corporelles en cours	194 209	144 210
Total valeur brute	**56 070 059**	**48 092 576**
Amort. Constructions	(4 977 228)	(4 390 805)
Amort. Matériel informatique et d'exploitation	(1 799 037)	(1 619 429)
Amort. Matériel de transport	(4 235 825)	(3 614 481)
Amort. Agencement, aménagement et installation	(552 423)	(360 596)
Amort. Mobilier et matériel de bureau	(348 805)	(306 050)
Total amortissements	**(11 913 318)**	**(10 291 361)**
Valeur Nette	**44 156 741**	**37 801 216**

Le tableau d'amortissements des immobilisations est présenté en Annexe 1

Note 2 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participations PROLOGIC	17 259 277	17 259 277
Titres de participations ACT	5 158 965	5 158 965
Titres de participations SIMOP	2 849 209	2 849 209
Titres de participations AZURCOLORS	1 709 714	1 709 714
Titres de participations SMARTINK	783 866	783 866
Total des titres de participations	**27 761 030**	**27 761 030**
Dépôts et cautionnements versés	19 833	10 000
	27 780 864	**27 771 030**

Les titres de participations détenus par SMART TUNISIE sont détaillés comme suit :

Société	Nombre de titres	% de participation	Valeur
PROLOGIC	1 010 870	99,977%	17 259 277
ACT	489 980	99,996%	5 158 965
SIMOP	199 914	99,957%	2 849 209
AZUR COLORS	285 709	93,982%	1 709 714
SMART INK	25 370	68,568%	783 866
			27 761 030

Note 3 : Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Frais préliminaires	1 895 639	1 895 639
Charges à répartir	2 040 906	1 010 783
Résorption des frais préliminaires	(1 895 639)	(1 895 639)
Résorption des charges à répartir	(672 074)	(201 368)
	1 368 832	**809 416**

Les frais préliminaires sont constitués des honoraires, commissions et frais relatifs à l'opération d'introduction en bourse, tandis que les charges à répartir correspondent aux charges engagées dans le cadre d'opérations spécifiques liées au lancement de nouvelles activités ou gammes de produits. Ces deux rubriques sont résorbées sur une période de 3 ans.

Note 4 : Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Stocks de marchandises	56 577 661	62 161 989
Stocks en douane / en transit	13 260 799	2 535 382
Valeur brute	**69 838 461**	**64 697 371**
Provisions pour dépréciation des stocks	(314 471)	(261 240)
Valeur nette	**69 523 990**	**64 436 131**

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Clients ordinaires	47 663 220	53 166 993
Clients effets à recevoir	25 581 516	17 377 134
Clients impayés	2 591 274	2 342 365
Clients douteux ou litigieux	8 349 737	6 575 619
Valeur brute	**84 185 747**	**79 462 112**
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(8 349 737)	(6 575 619)
Valeur nette	**75 836 010**	**72 886 492**

Note 6 : Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs débiteurs	1 173 964	1 407 675
Fournisseurs avances et acomptes	-	167 390
Sous total Fournisseurs	**1 173 964**	**1 575 065**
Report d'impôts sur les sociétés	7 510 023	5 364 040
Report de TVA	148 184	-
Échéances Payées Amnistie Fiscale	2 442 632	2 188 327
Sous total Impôts et taxes	**10 100 838**	**7 552 368**
Produits à recevoir	643 918	361 835
Charges constatées d'avance	1 447 033	1 219 461
Sous total comptes de régularisation	**2 090 951**	**1 581 297**
Prêts au personnel	138 559	165 831
Assurance groupe	108 158	100 024
Autres comptes débiteurs ou créditeurs divers	8 200	137 022
Cautions douanières	379 185	831 079
Sous total autres	**634 103**	**1 233 955**
	13 999 856	**11 942 685**

Note 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Chèques à l'encaissement	81 426	241 758
Banques	4 368 601	948 233
Caisses	75 227	34 145
	4 525 253	**1 224 136**

Note 8 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Capital souscrit appelé, versé	50 617 215	50 617 215
Réserves légales	5 061 722	4 338 619
Prime d'émission	48 400	5 515 059
Réserves pour fonds social	684	74 809
Résultats reportés	41 318 340	30 474 566
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	**97 046 361**	**91 020 268**
Résultat net de l'exercice	21 034 237	15 611 316
Total des capitaux propres avant affectation	**118 080 598**	**106 631 584**

Le tableau des variations des capitaux propres est présenté en Annexe 2

Le résultat par action est déterminé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	50 617 215	50 617 215
Nombre d'actions	10 123 443	10 123 443
Valeur nominale	5	5
Résultat de l'exercice	21 034 237	15 611 316
Résultat par action	**2,08**	**1,54**

Note 9 : Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts bancaires	10 992 187	9 546 304
Emprunts leasing	-	7 339
	10 992 187	**9 553 643**

Les tableaux détaillés des emprunts sont présentés en Annexe 3

Note 10 : Provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour risque fiscal	1 420 000	1 420 000
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	420 247	317 504
	1 840 247	**1 737 504**

Note 11 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs étrangers	18 278 201	21 284 946
Fournisseurs locaux	4 819 090	4 233 332
Fournisseurs effets à payer	1 912 615	622 176
	25 009 905	**26 140 455**

Note 12 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
CCA M. Taoufik BEN KHEMIS	-	6 000 000
Sous total comptes courants	**-**	**6 000 000**
Retenues à la source	1 076 223	1 161 105
Contribution sociale de solidarité	751 770	971 893
TVA à payer	-	411 620
TCL	109 072	102 813
TFP	38 229	31 738
FOPROLOS	19 114	15 869
Droits de timbre	3 977	3 576
Sous total impôts et taxes	**1 998 386**	**2 698 615**
CNSS	1 063 517	882 706
Personnel, rémunérations dues	199 913	146 182
Provision pour congés à payer	641 768	582 484
Provision pour primes à payer	94 082	88 683
Sous total comptes du personnel	**1 999 280**	**1 700 055**
Clients créditeurs	533 538	1 234 145
Charges à payer	7 428 613	515 192
Dividendes à payer	1 353	617
Sous total autres	**7 963 503**	**1 749 954**
	11 961 169	**12 148 623**

Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Obligations cautionnées	15 793 363	10 993 312
Financement en dinars	44 127 000	38 340 866
Financement en devise	1 067 085	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	3 801 725	3 993 137
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	7 339	281 461
Banques	6 077 481	8 088 809
	70 873 992	**61 697 585**

VI. Notes relatives à l'état de résultat

Note 14 : Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Ventes	444 490 978	395 083 945

Note 15 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Produits de location	227 711	194 011
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients	171 120	219 425
Autres produits	104 340	65 265
	503 172	**478 701**

Note 16 : Achats de marchandises consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Achats de marchandises	389 429 121	351 491 618
Variation de stocks de marchandises	(5 141 090)	(8 653 834)
	384 288 031	**342 837 784**

Note 17 : Achats d'approvisionnements consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Achats non stockés fournitures et travaux	1 390 564	1 388 667
Fournitures de bureaux	88 128	150 534
Electricité	225 851	195 649
Eau	10 882	15 703
Achats divers	27 500	26 299
	1 742 926	**1 776 853**

Note 18 : Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	8 899 974	7 869 615
Indemnités de stage	49 793	74 340
Autres charges de personnel	63 455	57 658
Charges patronales CNSS	1 916 705	1 584 792
Charges patronales assurance groupe	377 333	318 146
Variation provision pour congés à payer	59 284	60 673
Variation provision pour indemnités de départ à la retraite	102 743	53 379
Variation provision primes à payer	5 399	746
Refacturation salaires intergroupe	(539 377)	(233 564)
	10 935 310	**9 785 785**

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 623 883	2 927 552
Dotations aux provisions pour dépréciations des stocks	53 231	47 153
Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes clients	1 945 238	759 802
	4 622 352	**3 734 507**

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'assurance	346 479	346 182
Entretien et réparation	317 715	237 636
Formation et abonnements	183 467	178 035
Charges de location	177 040	235 745
Sous total services extérieurs	**1 024 701**	**997 599**
Publicité et marketing	1 304 981	958 332
Honoraires	861 681	376 133
Frais de bourse	99 891	67 450
Jetons de présence	572 500	432 500
Commissions et frais bancaires	376 918	416 267
Frais de transport	365 511	296 292
Voyages, missions et réceptions	478 430	439 583
Frais de télécommunications	106 903	104 292
Personnel extérieur à l'entreprise	41 691	68 424
Sous total autres services extérieurs	**4 208 506**	**3 159 273**
Dons et subventions	233 610	98 120
Charges diverses	4 461	2 515
Sous total charges diverses ordinaires	**238 071**	**100 635**
TCL	1 001 006	883 374
TFP FOPROLOS	189 724	156 554
Autres impôts et taxes	275 203	342 723
Contribution conjoncturelle	-	388 757
Sous total impôts et taxes	**1 465 933**	**1 771 409**
	6 937 211	**6 028 916**

Note 21 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Pertes de change	886 986	1 731 789
Gains de change	(1 681 144)	(67 227)
Sous total pertes et gains de change	**(794 157)**	**1 664 562**

Intérêts sur emprunts bancaires	638 565	458 551
Intérêts sur emprunts leasing	11 161	41 547
Sous total intérêts emprunts	**649 726**	**500 098**
Intérêts sur escompte	8 135 606	5 279 189
Intérêts sur financements en dinars	4 053 072	5 315 248
Agios bancaires	766 635	1 063 244
Intérêts sur obligations cautionnées	1 208 135	885 220
Intérêts sur financements en devise	3 186	-
Sous total intérêts financement d'exploitation	**14 166 635**	**12 542 900**
Intérêts des comptes courants actionnaires	243 877	666 973
Escomptes obtenus	(1 915 477)	(1 777 002)
	12 350 603	**13 597 531**

Note 22 : Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	**31/12/2024**
Dividendes reçus PROLOGIC	949 784	1 149 738
Dividendes reçus ACT	949 961	649 973
Intérêts de retard sur créances clients	599 106	352 225
Intérêts sur prêts aux personnel	11 804	12 421
	2 510 656	**2 164 359**

Note 23 : Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	**31/12/2024**
Produits sur cession d'immobilisations	175 972	117 521
Autres gains sur éléments non récurrents	4 171	33 609
	180 143	**151 129**

Note 24 : Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	**31/12/2024**
Pertes sur créances irrécouvrables	276	-
Pénalités et amendes	7 224	31 390
Différences de règlements	3 208	2 232
Pertes sur cession d'immobilisations	-	1 111
	10 707	**34 733**

Note 25 : Impôt sur les bénéfices et Contribution Sociale de Solidarité

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	**31/12/2024**
Impôt sur les bénéfices	5 011 801	3 887 572
Contribution Sociale de Solidarité	751 770	583 136
	5 763 571	**4 470 708**

Le tableau de détermination du résultat fiscal est présenté en Annexe 4.

VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

Note 26 : Ajustement pour amortissements et provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements et provisions (Etat de résultat)	**4 622 352**	**3 734 507**
Reprises sur provisions des comptes clients	(171 120)	(219 425)
Variation Provision départ à la retraite	102 743	53 379
Ajustement pour amortissements et provisions	**4 553 975**	**3 568 460**

Note 27 : Variation des stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Stocks	69 838 461	64 697 371	(5 141 090)

Note 28 : Variation des comptes clients

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Clients et comptes rattachés	84 185 747	79 462 112	(4 723 636)
Chèques à l'encaissement	81 426	241 758	160 332
	84 267 173	**79 703 870**	**(4 563 304)**

Note 29 : Variation des autres actifs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Autres actifs courants	13 999 856	11 942 685	(2 057 171)

Note 30 : Variation des fournisseurs et autres dettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	25 009 905	26 140 455	(1 130 550)
Autres passifs courants	11 961 169	12 148 623	(187 455)
	36 971 073	**38 289 078**	**(1 318 005)**

Note 31 : Variation des autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Frais préliminaires	1 895 639	1 895 639	-
Charges à répartir	2 040 906	1 010 783	(1 030 123)
	3 936 545	**2 906 422**	**(1 030 123)**

Note 32 : Plus-values sur cession d'immobilisations

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Prix de cession	179 740	285 290
Valeurs brutes	490 145	850 426
Amortissements Cumulés	486 098	666 287
Valeurs nettes comptables	4 048	184 140
Plus-values sur cession immobilisations corporelles	**175 692**	**101 151**

Note 33 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Logiciel	(573 385)	(760 605)
Terrain	(2 728 077)	(1 128 205)
Constructions	(2 385 472)	(4 089 733)
Matériel informatique	(585 232)	(366 221)
Matériel de transport	(1 505 727)	(519 227)
Agencement aménagement et installation	(712 419)	(197 270)
Mobilier et matériel de bureau	(550 701)	(34 803)
Total	**(9 041 013)**	**(7 096 063)**
Acquisitions en leasing	-	230 850
Total	**(9 041 013)**	**(6 865 213)**

Note 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Cession de matériel de transport	160 000	240 290
Cession de matériel informatique	26	1 376
Cession de matériel de bureau	19 214	17 497
Cession d'agencement aménagement et installation	500	26 127
	179 740	**285 290**

Note 35 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Caution sur loyer	(19 833)	(10 000)

Note 36 : Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Remboursement caution sur loyer	10 000	59 851

Note 37 : Dividendes et autres distributions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes payés	(9 111 099)	(9 111 099)

Note 38 : Encaissement provenant des emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts BIAT	-	1 500 000
Emprunts BT	5 800 000	4 000 000
	5 800 000	**5 500 000**

Note 39 : Remboursements d'emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Remboursements d'emprunts BH 1 196 KDT	-	(199 340)
Remboursements d'emprunts ATB 6 800 KDT	(1 020 000)	(1 360 000)
Remboursements d'emprunts BIAT 1 258 KDT	(264 842)	(264 842)
Remboursements d'emprunts BIAT 163 KDT	(34 316)	(34 316)
Remboursements d'emprunts BIAT 1 000 KDT	(210 526)	(210 526)
Remboursements d'emprunts BIAT 8 000 KDT	(1 142 857)	(1 142 857)
Remboursements d'emprunts BIAT 1 500 KDT	(500 000)	(125 000)
Remboursements d'emprunts BT 1 000 KDT	(203 400)	(50 850)
Remboursements d'emprunts BT 1 000 KDT	(203 400)	(50 850)
Remboursements d'emprunts BT 2 000 KDT	(413 796)	(68 966)
Remboursements d'emprunts BT 3 000 KDT	(285 720)	-
Remboursements d'emprunts BT 2 800 KDT	(266 672)	-
	(4 545 529)	**(3 507 547)**

Note 40 : Remboursements leasing

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Remboursements Leasing	(281 461)	(579 640)

Note 41 : Encaissements/ décaissements financement d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Financement en dinars	44 127 000	38 340 866	5 786 134
Obligations cautionnées	15 793 363	10 993 312	4 800 051
Financement en devise	1 067 085	-	1 067 085
	60 987 448	**49 334 178**	**11 653 270**

Note 42 : Dépenses du fonds social

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dépenses du fonds social	(474 124)	(442 192)

Note 43 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2025	31/12/2024
Banques	4 368 601	948 233
Caisses	75 227	34 145
Total liquidités et équivalents de liquidités	**4 443 828**	**982 378**

Concours bancaires et autres passifs financiers

	31/12/2025	31/12/2024
Banques	(6 077 481)	(8 088 809)
Total concours bancaires	**(6 077 481)**	**(8 088 809)**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**(1 633 653)**	**(7 106 431)**

Note 44 : Retraitement des données comparatives

Les données des états financiers relatives à l'exercice 2024 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité par le reclassement de la « Contribution Sociale de Solidarité » de la rubrique « Autres charges d'exploitation » vers la rubrique « Impôt sur les bénéfices » pour 583 136 dinars :

	Etats financiers 2025	Etats financiers 2024	
Rubrique	**Solde au 31/12/2024**	**Solde au 31/12/2024**	**Impact**
Autres charges d'exploitation	6 028 916	6 612 052	- 583 136
Contribution Sociale de Solidarité	583 136	-	583 136

VIII. Note sur les engagements hors bilan

Types d'engagements	Valeur KDT	Tiers
1. Engagements donnés		
a) Garanties réelles		
Hypothèques :		
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Sfax objet du TF N°45 887 d'une superficie de 1 529 m²	11 000	BIAT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°156394 d'une superficie de 2 786 m².	17 835	BT
Hypothèque en 2ème rang sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°156394 d'une superficie 2 786 m².	3 000	ATTIJARI
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°139070 d'une superficie de 2 996 m²	13 500	BIAT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Sousse objet du TF N°84197 d'une superficie de 1 024 m² et du TF N°85929 d''une superficie de 393 m² objet	6 300	BT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°162691 d'une superficie de 3 493 m²	30 500	BIAT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété située à la Zone Bouargoub, d'une superficie de 35501 m² objet du TF N° 677963	2 800	BT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété située à la Zone Bouargoub, d'une superficie de 36859 m² objet du TF N° 677962	3 000	BT
Nantissement		
Nantissement sur fonds de commerce en rang utile	3 000	ATTIJARI
Nantissement sur fonds de commerce en rang utile	11 000	BTK
Nantissement sur fonds de commerce et matériel en rang utile	12 000	BT
Nantissement sur fonds de commerce et matériel en rang utile	17 000	UIB
Nantissement sur moyens de transport	2 258	BIAT
b) Effets escomptés et non échus	104 409	-
c) Intérêts restants non courus	2 348	BT
Intérêts restants non courus	1 219	BIAT

Types d'engagements	Valeur KDT	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Actionnaires
2. Engagements reçus Garanties personnelles **Cautionnement**					
- Caution personnelle et solidaire de M. Abdelwaheb ESSAFI	5 790 4 050	BT ATTIJARI	M. Abdelwaheb ESSAFI		M. Abdelwaheb ESSAFI
- Caution personnelle et solidaire de M. Mahmoud BOUDEN	4 502 3 150	BT ATTIJARI	M. Mahmoud BOUDEN		M. Mahmoud BOUDEN
- Caution personnelle et solidaire de M. Taoufik BEN KHEMIS	2 573 1 800	BT ATTIJARI	M. Taoufik BEN KHEMIS		M. Taoufik BEN KHEMIS
Hypothèque en rang utile de la totalité de la propriété sise à lotissement 1 BOURJEL, Tunis, objet de TF °150786 d'une superficie de 1 580 m²	25 000	BIAT		PROLOGIC TUNISIE	
Hypothèque en rang utile de la totalité de la propriété sise à lotissement 1 BOURJEL, Tunis, objet de TF °150786 d'une superficie de 1 580 m²	2 155	BT		PROLOGIC TUNISIE	

IX. Les soldes intermédiaires de gestion

P R O D U I T S	31/12/2024	31/12/2025	C H A R G E S	31/12/2024	31/12/2025	S O L D E S	31/12/2024	31/12/2025
Revenus et autres produits d'exploitation	395 562 646	444 994 150	Coût d'achat des marchandises vendues	**342 837 784**	**384 288 031**			
Total	**395 562 646**	**444 994 150**	**Total**	**342 837 784**	**384 288 031**	**Marge commerciale**	**52 724 862**	**60 706 118**
Marge commerciale	52 724 862	60 706 118	Autres charges externes	6 034 360	7 214 204			
Total	**52 724 862**	**60 706 118**	**Total**	**6 034 360**	**7 214 204**	**Valeur ajoutée brute**	**46 690 502**	**53 491 914**
			Impôts et taxes	1 771 409	1 465 933			
			Charges de personnel	9 785 785	10 935 310			
Valeur ajoutée brute	**46 690 502**	**53 491 914**	**Total**	**11 557 195**	**12 401 243**	**Excédent brut d'exploitation**	**35 133 307**	**41 090 671**
Excédent brut d'exploitation	**35 133 307**	**41 090 671**	Autres charges et pertes	34 733	10 707			
Autres produits et gains	2 315 488	2 690 799	Charges financières	15 441 760	15 947 224			
Produits financiers	1 844 229	3 596 621	Dotations aux amort. Prov. Ordinaires	3 734 507	4 622 352			
			Impôt sur le résultat ordinaire	4 470 708	5 763 571			
Total	**39 293 025**	**47 378 092**	**Total**	**23 681 708**	**26 343 854**	**Résultat des activités ordinaires**	**15 611 316**	**21 034 237**
Résultat positif des activités ordinaires	15 611 316	21 034 237	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-			
Gains extraordinaires	-	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Effet positif des modifications comptables	-	-	Effet négatif des modifications comptables	-	-			
			Impôt /éléments extra. et modif. Comptable	-	-			
Total	**15 611 316**	**21 034 237**	**Total**	**-**	**-**	**Résultat net**	**15 611 316**	**21 034 237**

X. Note sur les parties liées

La nature des relations avec les parties liées est détaillée comme suit :

Société	Description du lien
ACT	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 99,996% par SMART TUNISIE
AZUR COLORS	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 93,982% par SMART TUNISIE
PROLOGIC	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 99,977% par SMART TUNISIE
SIMOP	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 99,957% par SMART TUNISIE
SMART INK	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue à hauteur de 68,568% par SMART TUNISIE
FLUIDITY	Actionnaires, dirigeants communs et filiale détenue indirectement à hauteur de 66,500% par SMART TUNISIE

Les soldes au 31 décembre 2025 des comptes des parties liées et les transactions réalisées au cours de l'exercice 2025 se résument comme suit :

	Soldes au 31/12/2025		**Transactions 2025**				
Société	**Créances clients**	**Dettes fournisseurs**	**Chiffre d'affaires**	**Produits locatifs**	**Produits de refacturation charges de personnel**	**Achats de marchandises et achats divers**	**Autres Produits**
ACT	11 715	255 142	3 349 540	24 000	80 603	1 398 273	39 090
AZURCOLORS	1 278 846	4 284	3 589 127	15 011	61 688	18	-
PROLOGIC	7 621 377	304 346	24 863 579	11 113	199 178	643 730	55 000
SIMOP	3 209 792	189 378	2 170 497	177 587	197 907	1 288 171	25 000
SMART INK	34 644	-	-	-	-	-	-
	12 156 374	**753 151**	**33 972 743**	**227 711**	**539 377**	**3 330 191**	**119 090**

Annexe 1 : Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles (1/2)

Désignation	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VCN
	31.12.2024	Acq	Cessions	Reclassement	31.12.2025	31.12.2024	Dotations	Cessions	31.12.2025	
LOGICIEL 33%	394 532	24 285	-	-	418 817	290 471	40 155	-	330 626	88 191
SITE WEB	12 275	10 500	-	-	22 775	5 024	4 967	-	9 990	12 785
LOGICIEL EN COURS	926 976	538 600	-	-	1 465 576	-	-	-	-	1 465 576
SOUS TOTAL IMMOS INCORPORELLES	**1 333 782**	**573 385**	**-**	**-**	**1 907 167**	**295 495**	**45 121**	**-**	**340 616**	**1 566 551**
TERRAIN SIEGE	512 720	-	-	-	512 720	-	-	-	-	512 720
TERRAIN DEPOT CHARGUIA 1	914 840	-	-	-	914 840	-	-	-	-	914 840
TERRAIN SFAX	320 295	-	-	-	320 295	-	-	-	-	320 295
TERRAIN AGENCE SOUSSE	1 202 097	-	-	-	1 202 097	-	-	-	-	1 202 097
TERRAIN BIBC CHARGUIA 1	9 872 138	-	-	-	9 872 138	-	-	-	-	9 872 138
TERRAIN BOUARGOUB 1 GL 93	-	787 657	-	3 360 580	4 148 237	-	-	-	-	4 148 237
TERRAIN BOUARGOUB 2 GL 94	-	1 940 420	-	1 859 542	3 799 962	-	-	-	-	3 799 962
AVANCE SUR TERRAIN BORJ CEDRIA	5 220 122	-	-	-5 220 122	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL TERRAINS	**18 042 211**	**2 728 077**	**-**	**-**	**20 770 289**	**-**	**-**	**-**	**-**	**20 770 289**
CONSTRUCTIONS SIEGE 5%	467 435	0	-	-	467 435	467 435	-	-	467 435	-
1ERE EXTENSION SIEGE 5%	125 602	0	-	-	125 602	125 602	-	-	125 602	-
2EME EXTENSION SIEGE 5%	224 616	0	-	-	224 616	224 616	-	-	224 616	-
3EME EXTENTION SIEGE 5%	962 404	0	-	-	962 404	529 456	48 120	-	577 576	384 828
4EME EXTENTION SIEGE 5%	178 256	0	-	-	178 256	71 327	8 913	-	80 240	98 016
5EME EXTENTION SIEGE 5%	205 160	0	-	-	205 160	51 319	10 258	-	61 577	143 584
6EME EXTENTION SIEGE 5%	109 443	0	-	-	109 443	21 904	5 472	-	27 376	82 067
CONSTRUCTION NOUVEAU SIEGE 2.5%	7 976 515	2 173 282	-	3 477 500	13 627 297	198 668	270 361	-	469 028	13 158 269
CONS IMMEUBLE SMART 2	2 926 533	-	-	-	2 926 533	1 902 653	146 327	-	2 048 980	877 553
CONS IMMEUBLE SFAX	1 013 988	-	-	-	1 013 988	608 534	50 699	-	659 233	354 755
1ER EXTENSION IMMEUBLE SFAX 5%	30 686	-	-	-	30 686	6 141	1 534	-	7 676	23 010
2EME EXTENSION IMMEUBLE SFAX 5%	-	162 191	-	-	162 191	-	23	-	23	162 169
CONSTRUCTION AGENCE SOUSSE 5%	277 288	-	-	-	277 288	97 089	13 864	-	110 954	166 335
1ER EXTENSION AGENCE SOUSSE	124 830	-	-	-	124 830	37 466	6 241	-	43 708	81 122
2EME EXTENSION AGENCE SOUSSE	492 198	-	-	-	492 198	48 595	24 610	-	73 205	418 993
CONSTRUCTION BIBC EN COURS	3 750 828	-	-	-3 750 828	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORP EN COURS	144 210	49 999	-	-	194 209	-	-	-	-	194 209
SOUS TOTAL CONSTRUCTIONS	**19 009 993**	**2 385 472**	**-**	**-273 328**	**21 122 137**	**4 390 805**	**586 423**	**-**	**4 977 228**	**16 144 909**

Annexe 1 : Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles (2/2)

Désignation	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VCN
	31.12.2024	Acq	Cessions	Reclassement	31.12.2025	31.12.2024	Dotations	Cessions	31.12.2025	
MATERIEL D'EXPLOITATION 10%	181 950	168 438	-	-	350 388	28 189	21 925	-	50 114	300 275
MATERIEL D'EXPLOITATION 15%	118 637	-	-	-	118 637	44 695	17 700	-	62 395	56 242
INSTALLATIONS TECHNIQUES 5%	906 194	216 527	-	73 535	1 196 256	44 286	50 229	-	94 515	1 101 741
MATERIEL INFORMATIQUE 25%	584 483	200 268	-1 206	-	783 544	370 464	125 063	-927	494 601	288 943
MATERIEL INF LEASING 33%	909 263	-	-30 181	-	879 081	909 263	-	-30 181	879 081	-
MATERIEL INF LEASING 20% 5 ANS	222 532	-	-4 201	-	218 331	222 532	-	-4 201	218 331	-
SOUS TOTAL INFORMATIQUE ET EXPL°	**2 923 060**	**585 232**	**-35 589**	**73 535**	**3 546 238**	**1 619 429**	**214 917**	**-35 309**	**1 799 037**	**1 747 201**
MATERIEL DE TRANSPORT 20%	3 519 550	1 505 727	-	-	5 025 277	1 449 522	803 601	-	2 253 123	2 772 153
MAT DE TRAN LEASING 33%	225 157	-	-	-	225 157	225 157	-	-	225 157	-
MAT DE TRAN LEASING 20%	2 248 966	-	-333 785	-	1 915 181	1 939 801	151 529	-333 785	1 757 545	157 636
SOUS TOTAL MATERIEL TRANSPORT	**5 993 673**	**1 505 727**	**-333 785**	**-**	**7 165 615**	**3 614 481**	**955 130**	**-333 785**	**4 235 825**	**2 929 789**
A.A.I 10%	1 171 159	712 419	-	195 167	2 078 745	122 005	164 067	-	286 073	1 792 672
A.A.I 2 15%	330 158	-	-7 500	-	322 658	236 938	35 260	-7 500	264 698	57 960
A.A.I LEASING 15%	1 653	-	-	-	1 653	1 653	-	-	1 653	-
SOUS TOTAL AAI	**1 502 969**	**712 419**	**-7 500**	**195 167**	**2 403 055**	**360 596**	**199 327**	**-7 500**	**552 423**	**1 850 632**
M.M.B 10%	18 722	-	-16 865	-	1 857	18 722	-	-16 865	1 857	-
M.M.B 2 20%	576 112	550 701	-92 974	4 626	1 038 465	261 492	152 258	-89 206	324 544	713 921
M.M.B LEASING	2 041	-	-	-	2 041	2 041	-	-	2 041	-
M.M.B LEASING 20%	23 796	-	-3 432	-	20 364	23 796	-	-3 432	20 364	-
SOUS TOTAL MMB	**620 670**	**550 701**	**-113 271**	**4 626**	**1 062 726**	**306 050**	**152 258**	**-109 503**	**348 805**	**713 921**
SOUS TOTAL IMMOS. CORPORELLES	**48 092 576**	**8 467 628**	**-490 145**	**-**	**56 070 059**	**10 291 361**	**2 108 055**	**-486 098**	**11 913 318**	**44 156 741**
TOTAL	**49 426 359**	**9 041 013**	**-490 145**	**-**	**57 977 227**	**10 586 856**	**2 153 176**	**-486 098**	**12 253 934**	**45 723 292**

Annexe 2 : Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation de capital	Fonds social	Dividendes	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31-12-2022	**36 155 155**	**3 615 516**	**26 918 911**	**-**	**28 709**	**-**	**13 166 357**	**18 047 820**	**97 932 467**
Affectation du Résultat 2022		-	-12 292 753		500 000	12 292 753	17 547 820	-18 047 820	-
Distribution de dividendes						-12 292 753			-12 292 753
Dépenses fonds social					-411 709				-411 709
Augmentation de capital	7 231 030			7 231 030			-14 462 060		-
Résultat de l'exercice 2023								15 345 552	15 345 552
Solde au 31-12-2023	**43 386 185**	**3 615 516**	**14 626 158**	**7 231 030**	**117 001**	-	**16 252 117**	**15 345 552**	**100 573 558**
Affectation du Résultat 2023		723 103	-9 111 099		400 000	9 111 099	14 222 449	-15 345 552	-
Distribution de dividendes						-9 111 099			-9 111 099
Dépenses fonds social					-442 192				-442 192
Augmentation de capital	7 231 030			-7 231 030					-
Résultat de l'exercice 2024								15 611 316	15 611 316
Solde au 31-12-2024	**50 617 215**	**4 338 619**	**5 515 059**	-	**74 809**	-	**30 474 566**	**15 611 316**	**106 631 584**
Affectation du Résultat 2024		723 103	-5 466 659		400 000	9 111 099	10 843 774	-15 611 316	-
Distribution de dividendes						-9 111 099			-9 111 099
Dépenses fonds social					-474 124				-474 124
Résultat de l'exercice 2025								21 034 237	21 034 237
Solde au 31-12-2025	**50 617 215**	**5 061 722**	**48 400**	**-**	**684**	**-**	**41 318 340**	**21 034 237**	**118 080 598**

Annexe 3 : Tableaux des emprunts

Emprunts bancaires au 31.12.2025

				Solde au 31/12/2024		Mouvements de la période			Solde au 31/12/2025	
Banque	**Montant en principal**	**Taux**	**Durée**	**Échéances à plus d'un an**	**Échéances à moins d'un an**	**Nouvel emprunt**	**Remboursement**	**Reclassement**	**Échéances à plus d'un an**	**Échéances à moins d'un an**
ATB	6 800 000	TMM + 1.5%	5 ans	-	1 020 000		1 020 000		-	-
BIAT	1 258 000	TMM + 1.5%	5 ans	264 842	264 842		264 842	264 842	-	264 842
BIAT	163 000	TMM + 1.5%	5 ans	34 316	34 316		34 316	34 316	-	34 316
BIAT	1 000 000	TMM + 1.5%	5 ans	315 789	210 526		210 526	210 526	105 263	210 526
BIAT	8 000 000	TMM + 1.5%	7 ans	5 047 619	1 142 857		1 142 857	1 142 857	3 904 762	1 142 857
BIAT	1 500 000	TMM + 1.5%	3 ans	875 000	500 000		500 000	500 000	375 000	500 000
BT	1 000 000	TMM + 1.5%	5 ans	745 750	203 400		203 400	203 400	542 350	203 400
BT	1 000 000	TMM + 1.5%	5 ans	745 750	203 400		203 400	203 400	542 350	203 400
BT	2 000 000	TMM + 1.5%	5 ans	1 517 238	413 796		413 796	413 796	1 103 442	413 796
BT	3 000 000	TMM + 1.5%	7 ans	-	-	3 000 000	285 720	428 580	2 285 700	428 580
BT	2 800 000	TMM + 1.5%	7 ans	-	-	2 800 000	266 672	400 008	2 133 320	400 008
	28 521 000			**9 546 304**	**3 993 137**	**5 800 000**	**4 545 529**	**3 801 725**	**10 992 187**	**3 801 725**

Emprunts leasing au 31.12.2025

				Solde au 31/12/2024		Mouvements de la période		Solde au 31/12/2025	
Référence Contrat	**Libellé matériel**	**Taux**	**Durée**	**Échéances à plus d'un an**	**Échéances à moins d'un an**	**Remboursement**	**Reclassement**	**Échéances à plus d'un an**	**Échéances à moins d'un an**
N°39	Mat de transport	11%	5 ans	-	103 817	103 817	-	-	-
N°949	Mat de transport + Mat informatique	11%	5 ans / 3 ans	-	98 991	98 991	-	-	-
N°323	Mat de transport + Mat informatique	11%	5 ans / 3 ans	7 339	20 598	20 598	7 339	-	7 339
N°300496	Mat de transport	1,70%	1 an	-	58 054	58 054	-	-	-
				7 339	**281 461**	**281 461**	**7 339**	**-**	**7 339**

Annexe 4 : Tableau de détermination du résultat fiscal

Résultat comptable avant impôts	**26 797 808**
I. Réintégrations	
. Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV	84 982
. Cadeaux et frais de réception	145 327
. Pertes de change non réalisées	12 379
. Gains de change non réalisés antérieurement non imposés	32 763
. Taxe sur les voyages	2 520
. Amendes, et pénalités non déductibles	7 224
. Provisions pour créances douteuses	1 945 238
. Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	314 471
. Provisions pour départ à la retraite	420 247
Total des réintégrations	**2 965 151**
II. Déductions	
. Dividendes	1 899 745
. Pertes de changes antérieurement constatées et fiscalement réintégrées	91 320
. Gains de change non réalisé	186 556
. Provisions pour créances douteuses déductibles	1 945 238
. Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	157 236
. Reprise Provisions pour départ à la retraite	317 504
. Reprise sur provisions sur stock non admises en déduction initialement (réintégrés aux résultats de l'année de leur constitution)	106 356
Total des déductions	**4 703 955**
Résultat fiscal	**25 059 004**
Impôt sur les sociétés 20%	**5 011 801**
Contribution sociale de solidarité (3%)	**751 770**
Résultat Net de l'exercice	**21 034 237**

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
Société **SMART TUNISIE S.A**
9-9 Bis Impasse N° 3 Rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **SMART TUNISIE S.A** (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **238 758 098 dinars**, des capitaux propres positifs de **118 080 598 dinars** y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **21 034 237 dinars**. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2026.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l’audit

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.
Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l’audit qui doivent être communiquées dans notre rapport**.**

Revenus

Risques identifiés

Le chiffre d’affaires figure à l’état de résultat au 31 décembre 2025 pour un montant de 444 490 978 dinars et représente le poste le plus significatif de l’état de résultat. Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l’audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Procédures d’audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux Normes Comptables Tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance des revenus. Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents. En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d’information que nous avons rapproché avec les données comptables, notamment les bases des livraisons et celle de facturation. Nous avons également procédé à un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l’évolution tarifaire, les tendances du secteur et les règlementations y afférentes, complétés par des tests de détail.

Evaluation des créances clients

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 84 185 747 dinars et provisionnées à hauteur de 8 349 737 dinars. Dans le cadre de l’évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s’il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Procédures d’audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux Normes Comptables Tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l’estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d’audit mises en œuvre ont consisté principalement à revoir l’ancienneté des créances clients, l’historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), vérifier l’existence d’éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers, à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances, à revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l’évaluation des risques et l’appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des créances et à apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Evaluation des stocks

Risques identifiés

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour une valeur brute de 69 838 461 dinars provisionnée à hauteur de 314 471 dinars, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Les stocks sont valorisés au coût d’acquisition, composé du prix d’achat et des frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Procédures d’audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos procédures d’audit mises en œuvre ont consisté notamment à la revue des états de mouvements des stocks, l’assistance aux inventaires physiques de fin d’année, l’examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d’information et en s’assurant de la continuité de son application sur toute la période, la vérification du correct rattachement des ventes et achats à la bonne période et la revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note III des notes aux états financiers, relative au contrôle fiscal dont la société a fait l'objet en 2020.

Notre opinion n’est pas modifiée à l’égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêts public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 13 avril 2026
Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Hayet LAABIDI
ACEF EXPERT

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
Société **SMART TUNISIE S.A**
9-9 Bis Impasse N° 3 Rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

A-1 Le Conseil d'Administration, réuni le 3 avril 2026, a autorisé les conventions et opérations suivantes :

- La conclusion de l'avenant n°10 à la convention de prestation de services du 2 janvier 2013, en vertu de laquelle la société SMART TUNISIE confie à la société SIMOP TUNISIE les travaux d'entretien et de maintenance de son parc de matériel informatique, pour un montant annuel révisé de 44 000 dinars.
- La conclusion d'un contrat de fourniture de services de maintenance et de support, en vertu duquel la société SMART TUNISIE confie à la société ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY « ACT » la maintenance préventive et curative, le support technique, la gestion des mises à jour ainsi que le monitoring d'équipements et de logiciels, pour un montant annuel hors taxes de 32 000 dinars.

A-2 Le Conseil d'Administration, réuni le 3 avril 2025, a autorisé la conclusion d'un contrat de location en vertu duquel la société SMART TUNISIE donne en location à la société ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY « ACT » une partie du local sis au N°3, impasse N°5, rue 8612, ZI Charguia 1 – 2035 Tunis, d'une superficie de 200 m², aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 2 000 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par année.

Les produits locatifs au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 24 000 dinars.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

B-1 Opérations et conventions avec la société SIMOP TUNISIE

B-1-1 En vertu du contrat de location signé le 20 janvier 2011, la société SMART TUNISIE donne en location à la société SIMOP TUNISIE un local sis au 3, Impasse N° 5 Rue 8612 - Zone Industrielle Charguia 1 – TUNIS d'une superficie de 1 700 m² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 6 000 dinars hors taxes avec augmentation annuelle de 5% à partir de la 3ème année.

Les produits locatifs pour l'exercice 2025 s'élèvent à 135 767 dinars.

B-1-2 En vertu du contrat de location signé le 1er octobre 2012, la société SMART TUNISIE donne en location à la société SIMOP TUNISIE une partie du local sis à la Zone Industrielle Poudrière 1 Route de Sidi Mansour km1 – SFAX d'une superficie de 400 m² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 1 300 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle de 5%.

Les produits locatifs pour l'exercice 2025 s'élèvent à 28 366 dinars.

B-1-3 En vertu du contrat de location signé le 22 janvier 2018, la société SMART TUNISIE donne en location à la société SIMOP TUNISIE une partie du local sis 66, Avenue Leopold Sedar Senghor - 4000-Sousse d'une superficie de 1 417 m² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1er février 2018 au 31 janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 800 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle de 5%.

Les produits locatifs pour l'exercice 2025 s'élèvent à 13 455 dinars.

B-1-4 Convention de prestation de services du 1er juin 2009 en vertu de laquelle la société SMART TUNISIE confie à la société SIMOP TUNISIE les travaux d'intervention technique de réparation pièces et main d'œuvre au titre des équipements neufs en garantie.
Le montant facturé au titre de ces prestations s'est élevé en 2025 à 1 043 009 dinars.

B-1-5 Avenant N°10 au contrat de prestation de services « maintenance corrective et évolutive des serveurs » conclu avec SIMOP TUNISIE aux conditions suivantes :

- Durée du contrat : une année renouvelable par tacite reconduction.
- Date d'effet du contrat : 18 juin 2021.
- Prix annuel de la prestation : 810 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle n'excédant pas 5%.

Le montant facturé au titre de ces prestations s'est élevé en 2025 à 1 156 dinars.

B-2 Opérations et conventions avec la société AZURCOLORS

B-2-1 En vertu du contrat de location signé le 29 mai 2020, la société SMART TUNISIE donne en location à la société AZURCOLORS une partie du local sis au 3 bis, Impasse N° 5 Rue 8612 - Zone Industrielle - Charguia 1 – TUNIS d'une superficie de 200 m² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1er juin 2020 au 31 mai 2021, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 1 000 dinars hors taxes avec augmentation annuelle de 5% sur le dernier loyer.

Les produits locatifs pour l'exercice 2025 s'élèvent à 15 011 dinars.

B-3 Opérations et conventions avec la société PROLOGIC

B-3-1 En vertu du contrat de location signé le 3 février 2022, la société SMART TUNISIE donne en location à la société PROLOGIC TUNISIE une partie du local sis au 3 bis, Impasse N° 5 Rue 8612 - Zone Industrielle - Charguia 1 – TUNIS d'une superficie de 190 m² aux conditions suivantes :

- Période du contrat : du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, renouvelable par tacite reconduction.
- Loyer mensuel : 800 dinars hors taxes avec augmentation annuelle de 5% sur le dernier loyer.

Les produits locatifs pour l'exercice 2025 s'élèvent à 11 113 dinars.

B-4 Apports en comptes courants

Les apports en comptes courants de l'actionnaire M. Taoufik BEN KHEMIS, s'élevant à 6 000 000 dinars au 31 décembre 2024, ont été totalement remboursés en 2025. Les charges d'intérêt supportées en 2025 totalisent la somme de 243 877 dinars.

B-5 Convention de refacturation des charges de personnel entre les sociétés du groupe SMART TUNISIE

En vertu de la convention signée le 24 mars 2023, la société SMART TUNISIE a refacturé en 2025 les quoteparts des charges encourues pour le compte des filiales comme suit :

Désignation	ACT	PROLOGIC	SIMOP	AZURCOLORS	Total
Refacturation de personnel	80 603	199 178	197 908	61 688	539 377

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

Le Conseil d'Administration, réuni le 29 mars 2024, a décidé la création du Comité de Nomination et de Rémunération, auquel il délègue ses prérogatives en matière de fixation des rémunérations des dirigeants.

C-1-1 Directeur Général :

Aucune rémunération n'a été versée par SMART TUNISIE à son Directeur Général pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'année 2025.

Il est mis à sa disposition une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels avec prise en charge de tous les frais y afférents.

C-1-2 Premier Directeur Général Adjoint :

Le Comité de Nomination et de Rémunération, réuni le 20 janvier 2025, a arrêté les conditions de rémunération du Premier Directeur Général Adjoint comme suit, à compter du 1er janvier 2025 : un salaire mensuel brut de 18 325 dinars avec octroi de 18 mois de salaire par an, ainsi qu'une prime annuelle d'Aïd d'un montant brut de 200 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de service pour ses déplacements professionnels, tous frais y afférents pris en charge.

C-1-3 Deuxième Directeur Général Adjoint :

Le Comité de Nomination et de Rémunération, réuni le 20 janvier 2025, a arrêté les conditions de rémunération du Deuxième Directeur Général Adjoint comme suit, à compter du 1er janvier 2025 : un salaire mensuel brut de 20 631 dinars avec octroi de 16 mois de salaire par an, ainsi qu'une prime annuelle d'Aïd d'un montant brut de 200 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de service pour ses déplacements professionnels, tous frais y afférents pris en charge.

C-1-4 Troisième Directeur Général Adjoint :

Aucune rémunération n’a été versée par SMART TUNISIE à son troisième Directeur Général Adjoint pour l’exercice de ses fonctions au cours de l’année 2025.

C-1-5 Les rémunérations servies aux dirigeants de SMART TUNISIE par ses filiales se détaillent comme suit :

- Le Directeur Général de SMART TUNISIE exerce également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la filiale ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY. Les jetons de présence perçus à ce titre au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 140 000 dinars, nets de retenue à la source.
- Le Troisième Directeur Général Adjoint de SMART TUNISIE exerce également les fonctions de Président Directeur Général de la filiale PROLOGIC TUNISIE. Les jetons de présence perçus à ce titre au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 140 000 dinars, nets de retenue à la source. Il bénéficie en outre d'un véhicule de service mis à sa disposition par la filiale pour ses déplacements professionnels, tous frais y afférents pris en charge par celle-ci.

C-1-6 Rémunérations et jetons de présence alloués aux organes de gouvernance au titre de l'exercice 2025 :

- L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 avril 2025 a arrêté le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, à 5 000 dinars nets de retenue à la source, par administrateur et par réunion. Le montant net total mis en paiement au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 180 000 dinars.
- L’Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025 a fixé les rémunérations des membres du Comité Permanent d’Audit et du Comité Stratégie et Risques à un montant total de 65 000 dinars net de retenue à la source pour l’exercice 2025.
- Le Comité de Nomination et de Rémunération du 20 janvier 2025 a fixé le montant des jetons de présence du Président du Conseil d’Administration à 213 000 dinars net de retenue à la source pour l’exercice 2025.

C-2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présentent comme suit (en dinars) :

	Premier Directeur Général Adjoint		Deuxième Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	**Passif au 31/12/2025**	**Charges de l'exercice**	**Passif au 31/12/2025**
Rémunération annuelle (Y compris les charges patronales)	329 850	-	330 097	-
Avantages postérieurs à l'emploi (IDR)	1 313	5 136	13 170	62 290

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 13 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Hayet LAABIDI
ACEF EXPERT

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE »au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

1. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence Significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport

de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 Mars 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	**40 043 715**	**28 906 507**
Actions et droits rattachés		27 258 937	18 840 730
Obligations et valeurs assimilées		12 784 778	10 065 777
Placements monétaires et disponibilités		**750 061**	**423 902**
Disponibilités		750 061	423 902
TOTAL ACTIF		**40 793 777**	**29 330 409**
PASSIF			
Autres créditeurs divers	5	30 983	25 003
TOTAL PASSIF		**30 983**	**25 003**
ACTIF NET			
Capital	6	39 251 379	28 099 830
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 787	639
Sommes distribuables de l'exercice		1 508 628	1 204 938
ACTIF NET		**40 762 794**	**29 305 406**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**40 793 777**	**29 330 409**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	7	**1 923 696**	**1 498 018**
Dividendes		1 190 752	914 657
Revenus des obligations et valeurs assimilées		732 945	583 361
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**1 923 696**	**1 498 018**
Charges de gestion des placements	8	(414 533)	(302 797)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**1 509 163**	**1 195 221**
Autres produits		460	28
Autres charges	9	(52 433)	(42 491)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**1 457 191**	**1 152 759**
Régularisation du résultat d'exploitation		51 437	52 179
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**1 508 628**	**1 204 938**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(51 437)	(52 179)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 259 690	1 665 222
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		0	0
Frais de négociation de titres		(50 135)	(50 373)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**6 666 746**	**2 767 608**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2025	31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**6 666 746**	**2 767 608**
Résultat d'exploitation	1 457 191	1 152 759
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 259 690	1 665 222
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
Frais de négociation de titres	(50 135)	(50 373)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	**(1 352 507)**	**(938 537)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**6 143 149**	**6 750 095**
Souscriptions		
- Capital	7 592 767	6 551 685
- Régularisation des sommes non distribuables	438 714	(27 533)
- Régularisation des sommes distribuables	278 022	225 943
Rachats		
- Capital	(2 009 234)	0
- Régularisation des sommes non distribuables	(80 468)	0
- Régularisation des sommes distribuables	(76 867)	0
- Droits de sortie	215	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	**11 457 388**	**8 579 166**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	29 305 406	20 726 240
En fin de l'exercice	40 762 794	29 305 406
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	2 533 161	1 907 164
En fin de l'exercice	3 036 454	2 533 161
VALEUR LIQUIDATIVE	**13,424**	**11,569**
TAUX DE RENDEMENT	**20,15%**	**10,14%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2017, n° 59/2017.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque de Tunisie. Son gestionnaire est la Société de Bourse de Tunisie.

Le fonds a été constitué le 6 novembre 2018, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 11 février 2019.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Exceptionnellement le premier exercice du fonds s'étend du 11 février 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- ***Evaluation des placements en actions admises à la côte***

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-***Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées***

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Au 31/12/2025, les bons du trésor assimilables (BTA) détenus par le FCP CEA BANQUE DE TUNISIE sont valorisés à la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines). Bien que la ligne BTA 6,6% mars 2027 soit émise avant le 31/12/2017, elle n'a pas été valorisé au coût amorti tel que recommandé dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29/08/2017 à l'initiative du ministre des finances en présence des différentes parties prenantes.

3.4-***Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 40 043 715 DT et se détaille ainsi :

désignation du titre	Code ISIN	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% Actif Net
Actions & droits rattachés			**19 744 550**	**27 258 937**	**66,87%**
Actions			**19 744 550**	**27 258 937**	**66,87%**
Actions AIR LIQUIDE	TN0002300358	3 930	351 132	589 697	1,45%
Actions AMEN BANK	TN0003400058	18 600	544 701	925 145	2,27%
Actions ASSURANCE MAGHREBIA	TN0007830011	5 095	265 291	287 868	0,71%
Actions ASTREE	TN0003000452	28 237	1 454 486	1 298 620	3,19%
Actions ATTIJARI BANK	TN0001600154	19 068	678 370	1 272 846	3,12%
Actions ATTIJARI LEASING	TN0006610018	50	945	1 463	0,00%
Actions BIAT	TN0001800457	20 770	1 415 429	2 294 940	5,63%
Actions BANQUE DE TUNISIE	TN0002200053	385 850	2 096 388	2 438 958	5,98%
Actions CARTHAGE CEMENT	TN0007400013	146 760	297 002	274 441	0,67%
Actions CIL	TN0004200853	760	11 118	21 395	0,05%
Actions CITY CARS	TN0007550015	8 241	88 769	162 282	0,40%
Actions DELICE HOLDING	TN0007670011	181 012	1 208 737	2 328 538	5,71%
Actions EURO-CYCLES	TN0007570013	38 000	723 519	472 758	1,16%
Actions LANDOR	TN0007510019	30 050	243 036	443 688	1,09%
Actions MAGASIN GENERAL	TN0006440010	1 300	28 556	12 805	0,03%
Actions ASSURANCE MAGHREBIA VIE AA	TNDKJ8O68X14	27 770	164 632	182 588	0,45%
Actions MPBS	TN0007620016	64 500	237 190	562 956	1,38%
Actions ONE TECK HOLDING	TN0007530017	123 628	1 032 152	1 082 363	2,66%
Actions PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	TN0002500650	27 671	1 170 136	1 156 648	2,84%
Actions PGH	TN0005700018	58 556	563 759	1 073 683	2,63%
Actions SAH LILAS	TN0007610017	158 256	1 417 150	2 184 566	5,36%
Actions SFBT	TN0001100254	110 464	1 571 648	1 382 899	3,39%
Actions SMART TUNISIE	TNQPQXRODTH8	1 120	17 300	21 503	0,05%
Actions SOTIPAPIER	TN0007630015	24 199	138 240	66 692	0,16%
Actions SOTRAPIL	TN0006660013	30 000	383 232	675 240	1,66%
Actions SOTUVER	TN0006560015	142 518	1 239 973	1 968 316	4,83%
Actions SPDIT - SICAF	TN0001400704	71 222	585 363	900 460	2,21%
Actions TELNET HOLDING	TN0007440019	31 069	245 260	211 766	0,52%
Actions TUNISIE LEASING ET FACTIRING	TN0002100907	1 970	31 430	64 628	0,16%
Actions TPR	TN0007270010	188 700	962 012	2 169 295	5,32%
Actions UIB	TN0003900107	18 000	345 349	445 086	1,09%
Actions UNIMED	TN0007720014	30 100	232 247	284 806	0,70%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier		**57 441**	**12 099 273**	**12 784 778**	**31,36%**
**** BTA***		**7 441**	**7 099 273**	**7 511 530**	**18,43%**
BTA 6,6% MARS 2027	TN0008000655	100	95 934	101 525	0,25%
BTA 7,2% MAI 2027	TN0008000747	1 000	921 900	1 016 582	2,49%
BTA 7,3% DECEMBRE 2027	TN0008000770	300	272 100	292 254	0,72%
BTA 7,5% JANVIER 2028	TN0008000796	600	549 700	616 393	1,51%
BTA 8,25% JUIN 2031	TNN0SOORH1F1	1 091	1 039 799	1 086 722	2,67%
BTA 9% SEPTEMBRE 2029	TNLRQIP0OJY4	4 350	4 219 839	4 398 054	10,79%
**** EMPRUNT NATIONAL***		**50 000**	**5 000 000**	**5 273 248**	**12,94%**
Emp NATIONAL 2023 CAT B 2ème tranche	TNN50G7PX8W5	20 000	2 000 000	2 093 166	5,13%
Emp NATIONAL 2024 CAT B 1ère tranche	TN2781ZB9E10	20 000	2 000 000	2 130 680	5,23%
Emp NATIONAL 2024 CAT B 2ème tranche	TNX0K9990B08	10 000	1 000 000	1 049 403	2,57%
TOTAL GENERAL			**31 843 822**	**40 043 715**	**98,24%**
Pourcentage par rapport au total des actifs					**98,16%**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	25 913 194	484 750	2 508 563	28 906 507	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	3 314 873			3 314 873	
BTA et Emprunt national	5 259 639			5 259 639	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	0			0	
BTA et Emprunt national	(2 643 884)		**(*)** (56 116)	(2 700 000)	
Variation des plus ou moins-value latentes			5 259 690	5 259 690	
Variation des intérêts courus		3 006		3 006	
Soldes au 31 décembre 2025	31 843 822	487 756	7 712 137	40 043 716	0

(*) Plus-value sur BTA échus en 2025

Note 5 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2025 un montant de 30 983 DT et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Redevance CMF	3 407	2 453
Etat, retenue à la source	11 380	8 326
Commissaire aux comptes	16 196	14 224
TOTAL	**30 983**	**25 003**

Note 6 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024	
Montant	28 099 830
Nombre de parts	2 533 161
Nombre de porteurs de parts	1 788
Souscriptions réalisées	
Montant	7 592 767
Nombre de titres émis	684 403
Nombre de porteurs de parts nouveaux	346
Rachats effectués	
Montant	(2 009 234)
Nombre de titres rachetés	(181 110)
Nombre de porteurs de parts sortants	(147)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 259 690
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	0
Frais de négociation de titres	(50 135)
Droits de sortie	215
Régularisation des sommes non distribuables	358 247
Capital au 31-12-2025	
Montant	39 251 379
Nombre de parts	3 036 454
Nombre de porteurs de parts	1 987

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 1 923 696DT, et se détaillent comme suit :

	année 2025	année 2024
Dividendes		
- des actions	1 190 752	914 657
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
- Revenus des BTA	341 998	191 321
- Revenus Emprunt National	390 947	392 040
TOTAL	**1 923 696**	**1 498 018**

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2025 à 414 533 DT et se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Commission de gestion	342 566	250 228
Rémunération du dépositaire	71 968	52 569
TOTAL	414 533	302 797

Note 9 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 52 433 DT et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Redevance CMF	36 015	26 236
Honoraires commissaire aux comptes	16 168	16 021
Impôts et taxes	216	210
Charges diverses	33	23
TOTAL	**52 433**	**42 491**

Note 10 : Autres informations

10.1. Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	0,634	0,591	0,524	0,455	0,396
Charges de gestion des placements	(0,137)	(0,120)	(0,115)	(0,084)	(0,072)
Revenus net des placements	0,497	0,472	0,409	0,370	0,324
Autres charges	(0,017)	(0,017)	(0,018)	(0,016)	(0,018)
Résultat d'exploitation (1)	0,480	0,455	0,392	0,354	0,306
Régularisation du résultat d'exploitation	0,017	0,021	0,010	0,013	0,016
Sommes distribuables de l'exercice	0,497	0,476	0,401	0,367	0,322
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,714	0,657	0,378	0,037	0,071
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,018	0,000	(0,003)	0,013	0,000
Frais de négociation de titres	(0,017)	(0,020)	(0,021)	(0,015)	(0,025)
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1,716	0,637	0,354	0,035	0,047
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,195	1,093	0,745	0,389	0,353
Résultat non distribuable de l'exercice	1,716	0,637	0,354	0,035	0,047
Régularisation du résultat non distribuable	0,118	(0,011)	0,012	0,019	0,010
Sommes non distribuables de l'exercice	1,834	0,627	0,366	0,053	0,057
Distribution de dividendes	0,475	0,401	0,367	0,321	0,227
Valeur liquidative	13,424	11,569	10,868	10,467	10,368

10.2 Ratios de gestion des placements

	2025	2024	2023	2022	2021
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,18%	1,21%	1,25%	1,04%	1,03%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,17%	0,19%	0,20%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,16%	4,61%	4,27%	4,37%	4,37%
Actif net moyen	35 034 099,934	25 015 823,294	17 473 276,634	10 994 225,326	5 247 448,187

10.3 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement. Cette rémunération a été modifiée à la hausse par le Conseil d'Administration réuni en date du 12 Juillet 2022, en la portant de 0,6% TTC à 0,8% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er Octobre 2022.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

UBCI- FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «UBCI FCP CEA» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 10.050.134 dinars, un actif net de 9.950.047 dinars et un bénéfice de 1.591.671 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « UBCI FCP CEA », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2,92% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 2% fixé par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en Actions », des conditions de leur

gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 et le décret présidentiel n°2022-531 du 3 juin 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement

ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 Mars 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	9 752 340,981	7 115 666,258
Actions et droits rattachés		7 068 990,747	5 500 367,894
Obligations et valeurs assimilées		2 683 350,234	1 615 298,364
Placements monétaires et disponibilités		292 997,338	145 573,823
Disponibilités		292 997,338	145 573,823
Créances d'exploitation	5	**4 795,397**	-
Autres actifs			
TOTAL ACTIF		**10 050 133,716**	**7 261 240,081**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	86 849,582	36 857,458
Autres créditeurs divers	7	13 236,987	14 216,070
TOTAL PASSIF		100 086,569	51 073,528
ACTIF NET			
Capital	8	9 642 672,379	6 946 028,330
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		28,429	26,135
Sommes distribuables de l'exercice		307 346,339	264 112,088
ACTIF NET		9 950 047,147	7 210 166,553
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**10 050 133,716**	**7 261 240,081**

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	9	454 427,087	417 133,749
Dividendes		301 436,806	289 843,100
Revenus des obligations et valeurs assimilées		152 990,281	127 290,649
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		454 427,087	417 133,749
Charges de gestion des placements	10	(167 118,894)	(136 488,949)
REVENU NET DES PLACEMENTS		287 308,193	280 644,800
Autres charges	11	(26 140,903)	(23 911,057)
RESULTAT D'EXPLOITATION		261 167,290	256 733,743
Régularisation du résultat d'exploitation		46 179,049	7 378,345
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		307 346,339	264 112,088
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(46 179,049)	(7 378,345)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		564 276,818	361 333,207
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		807 170,605	18 724,152
Frais de négociation de titres		(40 943,339)	(12 242,801)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**1 591 671,374**	**624 548,301**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 591 671,374	624 548,301
Résultat d'exploitation	261 167,290	256 733,743
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	564 276,818	361 333,207
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	807 170,605	18 724,152
Frais de négociation de titres	(40 943,339)	(12 242,801)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(242 952,360)	(279 629,393)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 391 161,580	(7 210,518)
Souscriptions		
- Capital	4 579 802,552	1 372 549,514
- Régularisation des sommes non distribuables	435 362,053	(11 595,150)
- Régularisation des sommes distribuables	141 884,676	57 258,579
Rachats		
- Capital	(3 394 800,098)	(1 384 242,713)
- Régularisation des sommes non distribuables	(254 224,542)	20 078,533
- Régularisation des sommes distribuables	(116 863,061)	(61 259,281)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**2 739 880,594**	**337 708,390**
ACTIF NET		
En début d'exercice	7 210 166,553	6 872 458,163
En fin d'exercice	9 950 047,147	7 210 166,553
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	67 983	68 104
En fin d'exercice	79 581	67 983
VALEUR LIQUIDATIVE	**125,030**	**106,058**
TAUX DE RENDEMENT	**21,55%**	**9,34%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« UBCI FCP CEA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « UBCI » et la société « UBCI Bourse » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 6 Novembre 2013.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100.000 dinars divisé en 1000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de constitution, soit le 14 Août 2014.

La date d'ouverture au public est le 22 Septembre 2014.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'UBCI. Le gestionnaire « UNION CAPITAL » ex COFIB CAPITAL ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 mars 2024.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés au capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-*Evaluation des placements en actions admises à la cote*

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-*Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UBCI FCP CEA » figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-*Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-*Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-*Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 9.752.340,981 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Actions & droits rattachés		**6 143 566,977**	**7 068 990,747**	**71,04%**
TN0003400058	AMEN BANK	8 830	369 303,294	439 195,370	4,41%
TNDKJ8O68X14	Assurances Maghrebia Vie	16 528	95 342,575	108 671,600	1,09%
TN0007300015	ARTES	4 080	47 796,000	47 197,440	0,47%
TN0004700100	ATL	69 595	305 816,550	424 529,500	4,27%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	5 557	319 634,690	370 946,421	3,73%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	1 761	49 796,300	51 509,250	0,52%
TN0001800457	BIAT	8 185	744 254,832	904 385,205	9,09%
TN0003100609	BNA	4 400	53 475,000	52 993,600	0,53%
TN0002200053	BT	125 362	631 054,673	792 413,202	7,96%
TN0004200853	C I L	556	14 837,380	15 651,956	0,16%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	274 045	589 909,100	512 464,150	5,15%
TN0007550015	CITY CARS	3 128	61 590,504	61 596,576	0,62%
TN0007410012	ENNAKL	3 921	48 194,830	59 069,865	0,59%
TN0007510019	LANDOR	800	11 320,000	11 812,000	0,12%
TN0007530017	OTH	31 170	276 884,695	272 893,350	2,74%
TN0007610017	SAH	5 265	51 496,715	72 678,060	0,73%
TN0007740012	SAMI	55 042	171 204,950	256 936,056	2,58%
TN0001100254	SFBT	64 881	794 280,232	812 245,239	8,16%
TN0006660013	SOTRAPIL	2 347	52 540,087	52 826,276	0,53%
TN0006560015	SOTUVER	11 983	158 201,621	165 497,213	1,66%
TN0001400704	SPDIT	8 200	100 617,824	103 672,600	1,04%
TN0006060016	STAR	15 690	733 446,507	1 000 723,890	10,06%
TN0007440019	TELNET	23 461	156 791,360	159 910,176	1,61%
TN0003900107	UIB	1 200	29 640,000	29 672,400	0,30%
TN0007720014	UNIMED	30 596	276 137,258	289 499,352	2,91%
	Obligations et valeurs assimilées		**2 621 000,000**	**2 683 350,234**	**26,97%**
TNVFSFLG1FH4	Emprunt national 2022 T4 CC T+2.25%	8 000	700 000,000	706 686,014	7,10%
TNEFCT8MXYZ3	Emprunt national 2022 T4 CC TF 9.6%	8 000	700 000,000	706 480,658	7,10%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 T2 9.35%	15 000	1 221 000,000	1 270 183,562	12,77%
	TOTAL		**8 764 566,977**	**9 752 340,981**	**98,01%**
	Pourcentage par rapport au total actifs				**97,04%**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	**6 739 220,942**	**15 298,364**	**361 146,952**	**7 115 666,258**	
Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	9 143 471,097			9 143 471,097	
Emprunt National	1 221 000,000			1 221 000,000	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Actions côtées	(8 139 125,062)			(8 139 125,062)	807 170,605
Remboursement Emprunt National	(200 000,000)			(200 000,000)	
Variation des plus (ou moins) values latentes sur portefeuilles titres			564 276,818	564 276,818	
Variations des intérêts courus		47 051,870		47 051,870	
Soldes au 31 décembre 2025	**8 764 566,977**	**62 350,234**	**925 423,770**	**9 752 340,981**	**807 170,605**

Note 5 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2025 un solde de 4.795,397 dinars contre un solde nul à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des Emprunts aux	4 795,397	-
Total	**4 795,397**	**-**

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 86.849,582 dinars contre 36.857,458 dinars à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	9 778,813	7 370,687
Rémunération du dépositaire	4 816,921	1 842,925
Rémunération du distributeur	72 253,848	27 643,846
Total	**86 849,582**	**36 857,458**

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 13.236,987 dinars contre 14.216,070 dinars à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
CMF	821,811	626,372
Charges à payer	12 415,176	13 589,698
Total	**13 236,987**	**14 216,070**

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	6 946 028,330
Nombre de parts	67 983
Nombre de copropriétaires	110

Souscriptions réalisées

Montant	4 579 802,552
Nombre de parts émises	44 824
Nombre de copropriétaires nouveaux	36

Rachats effectués

Montant	(3 394 800,098)
Nombre de parts rachetées	(33 226)
Nombre de copropriétaires sortants	(20)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	564 276,818
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	807 170,605
Régularisation des sommes non distribuables	181 137,511
Frais de négociation de titres	(40 943,339)
Droits de sortie	

Capital au 31-12-2025

Montant	9 642 672,379
Nombre de parts	79 581
Nombre de copropriétaires	126

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 454.427,087 dinars contre 417.133,749 dinars à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	2025	2024
Dividendes		
des actions admises à la cote	301 436,806	289 843,100
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
intérêts des emprunts nationaux	152 990,281	127 290,649
TOTAL	**454 427,087**	**417 133,749**

Note 10 : Charges de gestion des placements

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 167.118,894 dinars contre 136.488,949 dinars à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	2025	2024
Rémunération du gestionnaire	33 423,777	27 297,785
Rémunération du dépositaire	8 355,947	6 824,449
Rémunération du distributeur	125 339,170	102 366,715
Total	167 118,894	136 488,949

Note 11 : Autres charges

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 26.140,903 dinars contre 23.911,057 dinars à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	2025	2024
Redevance CMF	8 355,947	6 824,449
Services bancaires et assimilés	7 560,868	7 013,746
Taxes	180,000	30,000
Frais de publications	403,000	403,000
Honoraires commissaire aux comptes	7 140,000	7 141,000
Autres	2 501,088	2 498,862
Total	26 140,903	23 911,057

Note 12 : Autres informations

12.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	5,710	6,136	6,241	5,575	4,073
Charges de gestion des placements	(2,100)	(2,008)	(1,851)	(1,931)	(1,694)
Revenus net des placements	3,610	4,128	4,390	3,644	2,379
Autres charges	(0,328)	(0,352)	(0,343)	(0,367)	(0,339)
Résultat d'exploitation (1)	3,282	3,776	4,047	3,277	2,040
Régularisation du résultat d'exploitation	0,580	0,109	0,227	0,014	0,188
Sommes distribuables de l'exercice	3,862	3,885	4,273	3,291	2,228
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	7,091	5,315	5,967	(2,415)	3,562
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10,143	0,275	3,445	5,440	2,220
Frais de négociation de titre	(0,514)	(0,180)	(0,087)	(0,369)	(0,266)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	16,719	5,410	2,435	2,657	1,277
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	20,001	9,187	6,482	5,933	3,317
Résultat non distribuable de l'exercice	16,719	5,410	2,435	2,657	1,277
Régularisation du résultat non distribuable	2,276	0,125	0,333	(0,264)	0,155
Sommes non distribuables de l'exercice	18,995	5,535	2,768	2,392	1,432
Distribution de Dividendes	3,885	4,273	3,291	1,722	-
Valeur liquidative	125,030	106,058	100,911	97,161	93,200
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,82%	1,94%	2,00%	2,00%	2,00%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,34%	0,37%	0,38%	0,40%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,34%	3,75%	4,37%	3,39%	2,41%

12.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de UBCI FCP CEA est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction des distributeurs de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UBCI et l'UNION CAPITAL perçoivent une rémunération de 1,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.

L’UNION CAPITAL a suspendu la facturation de sa part pour le troisième et quatrième trimestres 2025, dans l’attente de la régularisation de sa situation et de l’obtention de l’agrément relatif au changement de distributeur.

FCP SMART CASH

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART CASH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 14.451.865, un actif net de D : 14.443.363 et un bénéfice de D : 1.346.440.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP SMART CASH » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles

puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 18 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	9 272 656	11 867 669
Obligations et valeurs assimilées		8 563 857	10 795 884
Titres des Organismes de Placement Collectif		708 799	1 071 784
Placements monétaires et disponibilités	5	5 167 864	10 245 552
Placements monétaires		5 167 864	10 245 552
Créances d'exploitation	6	11 346	30 866
TOTAL ACTIF		**14 451 865**	**22 144 087**

PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	7 741	11 834
Autres créditeurs divers	8	761	1 165
TOTAL PASSIF		**8 502**	**12 999**

ACTIF NET			
Capital	9	13 487 906	20 721 681
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		128	151
Sommes distribuables de l'exercice		955 330	1 409 257
ACTIF NET		**14 443 363**	**22 131 089**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**14 451 865**	**22 144 087**

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	893 378	220 889
Revenus des obligations et valeurs assimilées		665 594	220 889
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		227 784	-
Revenus des placements monétaires	11	409 136	488 985
Revenus des prises en pension	12	179 239	1 905 824
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 481 753	2 615 698
Charges de gestion des placements	13	(114 472)	(209 283)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 367 281	2 406 415
Autres charges	14	(2 842)	(22 190)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 364 439	2 384 224
Régularisation du résultat d'exploitation		(409 109)	(974 968)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		955 330	1 409 257
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		409 109	974 968
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		101 068	53 645
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(117 941)	383 196
Frais de négociation de titres		(1 126)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		**1 346 440**	**2 821 065**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 346 440	2 821 065
Résultat d'exploitation	1 364 439	2 384 224
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	101 068	53 645
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(117 941)	383 196
Frais de négociation de titres	(1 126)	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 330 894)	(3 591 850)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(7 703 271)	(26 668 086)
Souscriptions		
- Capital	12 765 390	18 252 052
- Régularisation des sommes non distribuables	23 823	75 164
- Régularisation des sommes distribuables	511 533	708 236
Rachats		
- Capital	(20 031 570)	(43 837 456)
- Régularisation des sommes non distribuables	26 580	(186 921)
- Régularisation des sommes distribuables	(999 028)	(1 679 160)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(7 687 725)**	**(27 438 871)**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	22 131 089	49 569 960
En fin de l'exercice	14 443 363	22 131 089
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	203 761	459 362
En fin de l'exercice	132 311	203 761
VALEUR LIQUIDATIVE	**109,162**	**108,613**
TAUX DE RENDEMENT	**6,87%**	**7,89%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART CASH » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 06 Mars 2023 à l'initiative de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 07 Février 2023. Il a été ouvert au public le 13 Mars 2023.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de constitution, soit le 06 mars 2023.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART CASH » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET

MANAGEMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement

du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP SMART CASH » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 9.272.656, et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Obligations de sociètes et valeurs assimilées			**8 104 597**	**8 563 857**	**59,29%**
	Obligations des sociétés		**880 000**	**909 012**	**6,29%**
TN4SCYEXIVY5	Emprunt obligataire TLF 2024-1	1 000	80 000	84 256	0,58%
TN632S5VO835	Emprunt obligataire ENDA TAMWEEL 2025-1	2 500	250 000	260 904	1,81%
TNHOASGSR955	Emprunt obligataire ATL 2025-1	4 000	400 000	410 575	2,84%
TN1T1YC5F1E6	Emprunt obligataire BTK LEASE SUB 2025-1 TF	1 500	150 000	153 276	1,06%
	Emprunt National		**1 300 000**	**1 363 646**	**9,44%**
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 CAT B TF	7 000	700 000	747 813	5,18%
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024 T2 CAT C TX 9.95%	2 000	200 000	210 075	1,45%
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CAT C TF	2 000	200 000	204 711	1,42%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CAT C TF	2 000	200 000	201 047	1,39%
	Bons du trésor assimilables		**5 924 597**	**6 291 199**	**43,56%**
TN0008000796	BTA 7.5% JANVIER 2028	120	108 932	123 298	0,85%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	500	487 050	518 112	3,59%
TN0008000770	BTA 7.3% DECEMBRE 2027	350	327 425	341 019	2,36%
TNHUVZNLATV4	BTA 8% JANVIER 2029	2 077	1 937 218	2 131 450	14,76%
TN9EGII9CQ82	BTA 9.7% OCTOBRE 2027	1 000	1 000 000	1 028 088	7,12%
TNLRQIP0OJY4	BTA 9% SEPTEMBRE 2029	500	493 600	505 623	3,50%
TNN0SOORH1F1	BTA 8,25% JUIN 2031	1 122	1 069 322	1 109 490	7,68%
TNI5BPOGW9F1	BTA 9.89% JUIN 2033	500	501 050	534 119	3,70%
Titres des Organismes de Pacement Collectif			**647 678**	**708 799**	**4,91%**
	Titres des OPCVM				
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	106	109 198	113 465	0,79%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	4 681	538 480	595 334	4,12%
TOTAL			**8 752 275**	**9 272 656**	**64,20%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs				**64,16%**	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	**11 467 110**	**319 770**	**80 788**	**11 867 669**	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	800 000			800 000	
Bons du Trésor assimilables	3 446 222			3 446 222	
Titres OPCVM	7 104 182			7 104 182	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés	(820 000)			(820 000)	
Bons du Trésor assimilables	(5 759 983)			(5 759 983)	60 037
Titres OPCVM	(7 485 256)			(7 485 256)	(177 979)
Variation des plus (ou moins) values latentes			101 068	101 068	
Variations des intérêts courus		18 753		18 753	
Soldes au 31 décembre 2025	**8 752 275**	**338 523**	**181 857**	**9 272 656**	**(117 941)**

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 5.167.864 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	Dépôts à vue	**256 519**	**258 042**	**1,79%**
	AMEN BANK	256 519	258 042	1,79%
	Pensions livrées	**1 410 000**	**1 421 387**	**9,84%**
	Pension Livrée BTL 8,29% au 26/01/2026 pour 70	850 000	858 808	5,95%
	Pension Livrée BTL 8,29% au 16/02/2026 pour 90	240 000	242 432	1,68%
	Pension Livrée BTL 8,25% au 02/04/2026 pour 93	320 000	320 147	2,22%
	Certificats de dépôt	**3 472 248**	**3 488 434**	**24,15%**
TN8LD0D89	BTL (au taux de 8,74% / durée = 90J / échéance	491 447	496 821	3,44%
TNXCMRH66	BTE (au taux de 8,49% / durée = 60J / échéance	988 838	997 180	6,90%
TN4UTX6741	BT (au taux de 7,74% / durée = 20J / échéance	498 287	499 142	3,46%
TN6G9BVX3	BTL (au taux de 7,99% / durée = 20J / échéance	498 232	498 849	3,45%
TNVK9CW6	Amen Bank (au taux de 8,25% / durée = 20J /	498 175	498 812	3,45%
TNEJXDOW PHF8	Amen Bank (au taux de 8,25% / durée = 30J / échéance 27/01/2026)	497 269	497 631	3,45%
TOTAL		**5 138 767**	**5 167 864**	**35,78%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs			**35,76%**	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2025 un solde de D : 11.346 conte D : 30.866 au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	11 346	30 866
Total	**11 346**	**30 866**

Note 7: Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 7.741 contre D : 11.834 au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	7 741	11 834
Total	**7 741**	**11 834**

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 761 contre D : 1.165 au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Etat, retenue à la source	761	1 165
Total	**761**	**1 165**

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	20 721 681
Nombre de parts	203 761
Nombre de copropriétaires	43

Souscriptions réalisées

Montant	12 765 390
Nombre de parts émises	125 525
Nombre de copropriétaires nouveaux	29

Rachats effectués

Montant	(20 031 570)
Nombre de parts rachetées	(196 975)
Nombre de copropriétaires sortants	(31)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	101 068
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(117 941)
Régularisation des sommes non distribuables	50 403
Frais de négociation de titres	(1 126)

Capital au 31-12-2025

Montant	13 487 906
Nombre de parts	132 311
Nombre de copropriétaires	41

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 893.378 contre D : 220.889 au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations - intérêts	68 945	9 242
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA et Emprunt National)	596 649	211 647
Dividendes		
-des titres OPCVM	227 784	-
TOTAL	**893 378**	**220 889**

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au le 31/12/2025 à D : 409.136 contre D : 488.985 au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des billets de trésorerie	5 204	-
Intérêts des dépôts à vue	5 499	4 946
Intérêts des comptes à terme	113 581	203 165
Intérêts des bons du trésor à court terme	-	74 346
Intérêts des certificats de dépôt	284 852	206 527
TOTAL	**409 136**	**488 985**

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 179.239 contre D : 1.905.824 au 31/12/2024, et se détaille ainsi:

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	179 239	1 905 824
TOTAL	**179 239**	**1 905 824**

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 114.472 contre D : 209.283 au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	114 472	209 283
Total	**114 472**	**209 283**

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2025 à D : 2.842 contre D : 22.190 au 31/12/2024, et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Services bancaires	2 798	22 178
Impôt et taxes	32	-
Autres	12	12
Total	**2 842**	**22 190**

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2025	2024	2023
Revenus des placements	11,199	12,837	8,573
Charges de gestion des placements	(0,865)	(1,027)	(0,508)
Revenus net des placements	10,334	11,810	8,065
Autres charges	(0,021)	(0,109)	(0,031)
Résultat d'exploitation (1)	10,312	11,701	8,034
Régularisation du résultat d'exploitation	(3,092)	(4,785)	(0,223)
Sommes distribuables de l'exercice	7,220	6,916	7,811
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,764	0,263	0,059
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,891)	1,881	0,012
Frais de négociation de titres	(0,009)	-	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0,136)	2,144	0,071
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,176	13,845	8,105
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,136)	2,144	0,071
Régularisation du résultat non distribuable	0,381	(0,548)	0,029
Sommes non distribuables de l'exercice	0,245	1,595	0,100
Distribution de dividende	6,916	7,810	-
Valeur liquidative	109,162	108,613	107,910
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,79%	0,95%	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,02%	0,10%	0,03%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,63%	6,39%	7,51%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP SMART CASH" est confiée à la Société de gestion "Smart Asset Management". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion opérationnelle du fonds . En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,5% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable du fonds est déléguée à la société de gestion HELION CAPITAL.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT et un maximum de 15.000 dinars HT par an.

La rémunération du gestionnaire administratif et comptable ainsi que celle du dépositaire sont prises en charge par le gestionnaire.

FCP SMART TRACKER FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART TRACKER FUND », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 10.324.842 un actif net de D : 10.242.934 et un bénéfice de D : 2.143.511.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 18 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	8 213 001	5 406 601
Actions et droits rattachés		7 717 430	5 079 385
Titres des Organismes de Placement Collectif		495 571	327 216
Placements monétaires et disponibilités	5	2 111 842	1 352 124
Placements monétaires		2 111 842	1 352 124
Créances d'exploitation	6	-	14 746
TOTAL ACTIF		**10 324 842**	**6 773 471**

PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	16 458	11 019
Autres créditeurs divers	8	65 451	24 925
TOTAL PASSIF		**81 909**	**35 944**

ACTIF NET			
Capital	9	9 804 746	6 508 852
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	2
Sommes distribuables de l'exercice		438 180	228 673
ACTIF NET		**10 242 934**	**6 737 527**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**10 324 842**	**6 773 471**

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	465 150	273 679
Dividendes		465 150	273 679
Revenus des placements monétaires	11	75 230	1 430
Revenus des prises en pension	12	71 861	66 532
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**612 242**	**341 641**
Charges de gestion des placements	13	(146 148)	(100 498)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**466 094**	**241 143**
Autres charges	14	(22 685)	(17 115)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**443 409**	**224 028**
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 229)	4 646
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**438 180**	**228 673**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 229	(4 646)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 153 917	339 094
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		564 463	140 347
Frais de négociation de titres		(18 278)	(7 795)
RESULTAT DE L'EXERCICE		**2 143 511**	**695 673**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**2 143 511**	**695 673**
Résultat d'exploitation	443 409	224 028
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 153 917	339 094
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	564 463	140 347
Frais de négociation de titres	(18 278)	(7 795)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(282 343)	(187 964)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 644 238	904 789
Souscriptions		
- Capital	5 583 337	4 143 413
- Régularisation des sommes non distribuables	781 286	208 034
- Régularisation des sommes distribuables	246 160	141 607
Rachats		
- Capital	(4 036 135)	(3 251 016)
- Régularisation des sommes non distribuables	(732 696)	(220 635)
- Régularisation des sommes distribuables	(197 715)	(116 614)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**3 505 407**	**1 412 498**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	6 737 527	5 325 029
En fin de l'exercice	10 242 934	6 737 527
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	6 020	5 132
En fin de l'exercice	7 451	6 020
VALEUR LIQUIDATIVE	**1 374,706**	**1 119,190**
TAUX DE RENDEMENT	**26,22%**	**11,01%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART TRACKER FUND » est un fonds commun de placement de catégorie actions, régi par la loi n°2001- 83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 1er décembre 2022 à l'initiative de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 décembre 2021. Il a été ouvert au public le 03 Janvier 2023.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 100 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de constitution, soit le 1er décembre 2022.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART TRACKER FUND » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGEMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».
La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».
Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.
Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.
Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique
« Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 8.213.001, et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Actions & droits rattachés		**6 264 963**	**7 717 430**	**75,34%**
	Actions		**6 264 945**	**7 717 417**	**75,34%**
TN0002600955	STB	46 734	161 694	189 834	1,85%
TN0001800457	BIAT	3 904	371 486	431 365	4,21%
TN0006060016	STAR	2 597	113 490	165 639	1,62%
TN0003400058	AMEN BANK	7 496	298 586	372 844	3,64%
TN0007300015	ARTES	16 532	121 165	191 242	1,87%
TN0003600350	ATB	46 731	142 460	177 578	1,73%
TN0004700100	ATL	32 172	137 960	196 249	1,92%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	5 988	263 178	399 717	3,90%
TN0001900604	BH	9 174	109 572	94 492	0,92%
TN0003100609	BNA	21 486	188 048	258 777	2,53%
TN0002200053	BT	45 150	234 727	285 393	2,79%
TN0005700018	PGH	17 844	199 510	327 188	3,19%
TN0001100254	SFBT	28 175	347 588	352 723	3,44%
TN0006560015	SOTUVER	23 118	282 355	319 283	3,12%
TN0007270010	TPR	24 428	146 991	280 824	2,74%
TN0003900107	UIB	6 774	160 854	167 501	1,64%
TN0003200755	ICF	2 487	252 134	210 403	2,05%
TN0002100907	TUNISIE LEASING	7 805	206 692	256 051	2,50%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	182 210	351 504	340 733	3,33%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	37 254	312 431	326 159	3,18%
TN0007570013	EURO-CYCLES	16 404	246 679	204 082	1,99%
TN0007610017	SAH	23 900	241 009	329 916	3,22%
TN0007670011	DELICE HOLDING	22 293	156 068	286 777	2,80%
TN0007440019	TELNET HOLDING	29 570	197 872	201 549	1,97%
TN0007550015	CITY CARS	9 213	121 759	181 422	1,77%
TN0007720014	UNIMED	34 594	267 432	327 328	3,20%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	21 221	133 880	139 528	1,36%
TN0007510019	LAND'OR	8 942	98 499	132 029	1,29%
TN0007620016	MPBS	21 396	128 805	186 744	1,82%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	11 787	171 245	226 299	2,21%
TN0007740012	SAM	384	2 240	1 793	0,02%
TNNGTFLC2986	STA	4 188	97 030	155 957	1,52%
	Droits		**18**	**13**	**0,00%**
TNLPW5AW8TJ4	DA SAM 8/85 J01012025	32	18	13	0,00%
Titres des Organismes de Placement Collectif			**458 784**	**495 571**	**4,84%**
	Titres des OPCVM				
TN7I1N6O2LA1	FCP SMART CASH	736	80 092	80 329	0,78%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	158	20 047	20 095	0,20%
TN0006830012	SICAV AXIS TRESORERIE	811	90 547	91 985	0,90%
TNCD1ESFUE84	FCP AMEN CEA	722	70 037	89 223	0,87%
TNZMAYE42WF3	STRATEGIE ACTIONS SICAV	74	198 063	213 939	2,09%
TOTAL			**6 723 747**	**8 213 001**	**80,18%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs				**79,55%**	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	**5 071 264**	**335 337**	**5 406 601**	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	5 922 945		5 922 945	
Titres OPCVM	1 278 813		1 278 813	
Cessions de l'exercice				
Actions	(4 414 030)		(4 414 030)	552 518
Titres OPCVM	(1 135 245)		(1 135 245)	11 945
Variation des plus (ou moins) values latentes		1 153 917	1 153 917	
Soldes au 31 décembre 2025	**6 723 747**	**1 489 254**	**8 213 001**	**564 463**

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 2.111.842, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	Dépôts à vue	**158 598**	**159 001**	**1,55%**
	AMEN BANK	158 598	159 001	1,55%
	Pensions livrées	**956 000**	**968 693**	**9,46%**
	Pension Livrée BTL 8,25% au 19/01/2026 pour 91 jours	240 000	244 015	2,38%
	Pension Livrée BTL 8,25% au 26/01/2026 pour 91 jours	285 000	289 311	2,82%
	Pension Livrée BTL 8,29% au 26/02/2026 pour 100 jours	431 000	435 367	4,25%
	Comptes à Terme	**962 945**	**984 148**	**9,61%**
	BTK (au taux de 8,8% / durée = 180J / échéance 11/02/2026)	762 945	783 384	7,65%
	Amen Bank (au taux de 8,3% / durée = 90J / échéance 11/03/2026)	200 000	200 764	1,96%
TOTAL		**2 077 543**	**2 111 842**	**20,62%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs			**20,45%**	

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2025 un solde nul contre D : 14.746 au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Sommes à encaisser sur ventes de titres	-	14 654
Etat, retenue à la source	-	92
Total	**-**	**14 746**

Note 7: Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 16.458 contre D : 11.019 au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	12 074	8 045
Rémunération du dépositaire	4 383	2 974
Total	**16 458**	**11 019**

Note 8: Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 65.451 contre D : 24.925 au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Commissaire aux comptes	12 104	9 385
Redevance du CMF	854	572
Achats de titres à payer	51 106	14 283
Etat, retenue à la source	701	-
Autres	687	687
Total	**65 451**	**24 925**

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024	
Montant	6 508 852
Nombre de parts	6 020
Nombre de copropriétaires	29
Souscriptions réalisées	
Montant	5 583 337
Nombre de parts émises	5 164
Nombre de copropriétaires nouveaux	6
Rachats effectués	
Montant	(4 036 135)
Nombre de parts rachetées	(3 733)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 153 917
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	564 463
Régularisation des sommes non distribuables	48 590
Frais de négociation de titres	(18 278)
Capital au 31-12-2025	
Montant	9 804 746
Nombre de parts	7 451
Nombre de copropriétaires	29

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 465.150 contre D: 273.679 au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Dividendes		
- des actions admises à la cote	428 098	253 042
- des titres OPCVM	37 053	20 637
TOTAL	**465 150**	**273 679**

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au le 31/12/2025 à D : 75.230 contre D : 1.430 au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	3 350	1 430
Intérêts des comptes à terme	55 982	-
Intérêts des certificats de dépôt	15 899	-
TOTAL	**75 230**	**1 430**

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au au 31/12/2025 à D : 71.861 contre D : 66.532 au 31/12/2024, et se détaille ainsi:

	Année 2025	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	71 861	66 532
TOTAL	**71 861**	**66 532**

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 146.148 contre D : 100.498 au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	129 919	89 331
Rémunération du dépositaire	16 229	11 166
Total	**146 148**	**100 498**

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2025 à D : 22.685 contre D : 17.115 au 31/12/2024, et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Redevance CMF	9 098	6 256
Honoraires commissaire aux comptes	12 115	9 389
Services bancaires	1 085	939
Impôt et taxes	87	132
Publications	300	400
Total	**22 685**	**17 115**

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2025	2024	2023
Revenus des placements	82,169	56,751	45,806
Charges de gestion des placements	(19,615)	(16,694)	(11,938)
Revenus net des placements	62,555	40,057	33,868
Autres charges	(3,045)	(2,843)	(2,710)
Résultat d'exploitation (1)	59,510	37,214	31,158
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,702)	0,772	1,503
Sommes distribuables de l'exercice	58,808	37,986	32,661
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	154,867	56,328	(0,732)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	75,757	23,314	7,062
Frais de négociation de titres	(2,453)	(1,295)	(2,053)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	228,171	78,346	4,277
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	287,681	115,560	35,435
Résultat non distribuable de l'exercice	228,171	78,346	4,277
Régularisation du résultat non distribuable	6,521	(2,093)	0,674
Sommes non distribuables de l'exercice	234,692	76,253	4,951
Distribution de dividende	37,985	32,661	-
Valeur liquidative	1 374,706	1 119,190	1 037,612
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,57%	1,55%	1,17%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,26%	0,27%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,72%	3,52%	3,21%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP SMART TRACKER" est confiée à la Société de gestion "Smart Asset Management". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion opérationnelle du fonds . En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 1,2% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable du fonds est déléguée à la société de gestion HELION CAPITAL. Sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT et un maximum de 15.000 dinars HT par an.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SMART TUNISIE
Siège Social : 9-9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) & Mme Hayet LAABIDI (ACEF EXPERT).

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2025

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition		15 429 703	15 429 703
Moins : Amortissements		(3 286 065)	(2 514 579)
	1	**12 143 638**	**12 915 124**
Immobilisations incorporelles		2 346 568	1 714 347
Moins : Amortissements		(611 515)	(531 537)
	2	**1 735 053**	**1 182 810**
Immobilisations corporelles		68 651 020	60 135 606
Moins : Amortissements		(20 186 524)	(17 723 522)
	3	**48 464 496**	**42 412 084**
Immobilisations financières	**4**	43 169	33 153
Autres actifs non courants	**5**	1 415 412	941 163
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**63 801 769**	**57 484 333**
ACTIFS COURANTS			
Stocks		80 341 025	79 096 241
Moins : Provisions		(386 253)	(317 287)
	6	**79 954 772**	**78 778 954**
Clients et comptes rattachés		104 268 536	93 761 431
Moins : Provisions		(9 083 830)	(7 309 712)
	7	**95 184 706**	**86 451 719**
Autres actifs courants	**8**	18 791 607	16 968 663
Liquidités et équivalents de liquidités	**9**	5 472 444	5 767 033
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**199 403 530**	**187 966 369**
TOTAL DES ACTIFS		**263 205 299**	**245 450 702**

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2025

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 617 215	50 617 215
Réserves consolidées		44 516 599	39 273 394
Ecart de conversion		1 415	(2 989)
Total des capitaux propres avant résultat		**95 135 229**	**89 887 620**
Résultat de l'exercice consolidé		22 126 530	15 034 187
Total des capitaux propres après résultat		**117 261 759**	**104 921 806**
Intérêts minoritaires dans les réserves		603 566	259 396
Intérêts minoritaires dans le résultat		46 000	7 444
Total des Intérêts minoritaires		**649 566**	**266 841**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**10**	**117 911 325**	**105 188 647**
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	**11**	11 363 424	10 266 107
Provisions	**12**	2 010 637	1 880 703
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		**13 374 061**	**12 146 811**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	**13**	32 642 446	31 511 889
Autres passifs courants	**14**	16 132 760	17 575 833
Concours bancaires et autres passifs financiers	**15**	83 144 707	79 027 522
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**131 919 913**	**128 115 244**
TOTAL DES PASSIFS		**145 293 973**	**140 262 055**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**263 205 299**	**245 450 702**

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2025

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	**16**	497 533 927	435 017 098
Autres produits d'exploitation	**17**	1 077 126	1 286 662
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**498 611 053**	**436 303 760**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises consommés	**18**	420 070 169	366 402 816
Achats d'approvisionnements consommés	**19**	1 153 626	1 005 954
Charges de personnel	**20**	19 138 678	19 286 327
Dotations aux amortissements et aux provisions	**21**	6 700 432	6 041 841
Autres charges d'exploitation	**22**	9 777 745	8 861 279*
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		**456 840 651**	**401 598 218**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**41 770 402**	**34 705 542**
Charges financières nettes	**23**	(13 628 012)	(15 029 833)
Produits des placements	**24**	617 678	375 168
Autres gains ordinaires	**25**	319 215	320 144
Autres pertes ordinaires	**26**	(51 097)	(87 005)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**29 028 186**	**20 284 017**
Impôt sur les bénéfices	**27**	(5 893 212)	(4 611 229)
Contribution Sociale de Solidarité	**27**	(878 909)	(687 981)*
Impôts différés	**27**	(83 534)	56 824
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**22 172 530**	**15 041 631**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREES		**22 172 530**	**15 041 631**
Part revenant aux intérêts minoritaires		46 000	7 444
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		**22 126 530**	**15 034 187**

** Données retraitées pour des besoins de comparabilité*

Etats financiers de l'exercice clos le 31/12/2025
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31.12.2025	31.12.2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net des sociétés intégrées		22 126 530	15 034 187
Résultat net revenant aux intérêts minoritaires		46 000	7 444
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions		5 287 482	3 457 588
Variation des :			
Stocks		(1 244 784)	(11 674 865)
Clients		(10 507 105)	(621 880)
Autres actifs		(1 822 944)	(2 875 697)
Fournisseurs et autres dettes		(312 517)	8 539 226
Autres actifs non courants		(474 249)	27 446
Plus-value de cession		(285 470)	(174 181)
Ecart de conversion		6 424	10 559
Impôts différés		83 534	(73 970)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**12 902 901**	**11 655 858**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés de l'acquisition d'immo. Corp. et incorp		(9 645 451)	(7 660 695)
Encaissements provenant de la cession d'immo. Corp. et incorp		299 915	364 110
Décaissements affectés de l'acquisition d'immobilisations financières		(20 016)	(15 310)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		10 000	59 851
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		**(9 355 552)**	**(7 252 044)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions (société mère)		-	-
Encaissements suite à l'émission d'actions (sociétés intégrées)		167 025	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(9 111 099)	(9 111 099)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(255)	(288)
Encaissements provenant des emprunts		5 851 384	5 879 800
Remboursements d'emprunts		(5 151 409)	(4 235 760)
Remboursements leasing		(386 648)	(836 326)
Encaissements/ décaissements financement d'exploitation		7 412 873	3 704 890
Dépenses du fonds social		(679 922)	(638 989)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		**(1 898 052)**	**(5 237 772)**
Ajustement de trésorerie lié à la variation du périmètre de consolidation			
Variation de trésorerie		**1 649 297**	**(833 957)**
Trésorerie au début de l'exercice		(5 789 479)	(4 955 522)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**28**	(4 140 182)	(5 789 479)

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe SMART TUNISIE, faisant l'objet de ces états financiers consolidés, est composé de sept sociétés :

- Une société mère : SMART TUNISIE ; et
- Six filiales : AZUR COLORS, SMART INK, SIMOP TUNISIE, ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT), PROLOGIC TUNISIE et FLUIDITY.

- **SMART TUNISIE**

La Société SMART TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1997. Elle est spécialisée dans le commerce de gros de matériels informatiques.

- **AZUR COLORS**

La Société AZUR COLORS est une Société Anonyme créée en 2015. Elle est spécialisée dans la vente des imprimantes industrielles mais aussi de tous les produits HP. Elle assure l'installation et le service après-vente des machines vendues.

- **SMART INK**

La Société SMART INK est une Société à Responsabilité Limitée créée en 2020 et installée au Maroc. Elle est spécialisée dans la commercialisation et la distribution en gros et en détail des produits informatiques et d'impressions en tout genre.

- **SIMOP TUNISIE**

La Société SIMOP TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1999 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans la maintenance, la réparation, l'assistance clientèle et la vente des accessoires et consommables informatiques.

- **ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT)**

La Société ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY est une Société Anonyme créée en 1992 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans le commerce de gros d'équipements informatiques et de logiciels.

- **PROLOGIC TUNISIE**

La Société PROLOGIC TUNISIE est une Société Anonyme créée en 1985 et établie en Tunisie. Elle est spécialisée dans la vente de services et d'équipements informatiques.

- **FLUIDITY**

La Société FLUIDITY est une Société Anonyme créée en 2025 et établie en Tunisie. Elle propose des solutions cloud et d'hébergement, couvrant l'hébergement et la gestion sécurisée d'infrastructures et d'applications informatiques, ainsi que le stockage, la sauvegarde, la migration vers le cloud et la reprise d'activité.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe SMART TUNISIE est présenté au niveau du schéma suivant :

Périmètre 2025

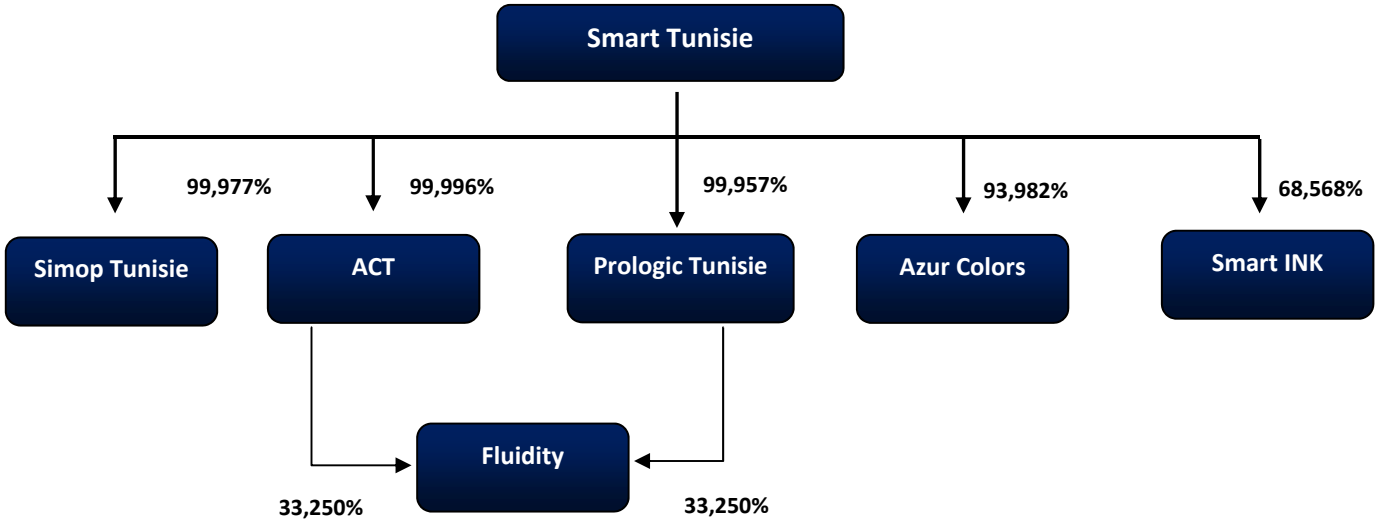

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NCT 35 à NCT 37 et aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales régissant les groupes des sociétés.

Les participations détenues par SMART TUNISIE au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Société	Nombre de titres	% de participation	Valeur
PROLOGIC	1 010 870	99,977%	17 259 277
ACT	489 980	99,996%	5 158 965
SIMOP	199 914	99,957%	2 849 209
AZUR COLORS	285 709	93,982%	1 709 714
SMART INK	25 370	68,568%	783 866
			27 761 030

Par ailleurs, les sociétés PROLOGIC et ACT détiennent chacune 33,25% des actions de la société FLUIDITY, soit 66 500 actions chacune. Étant donné que PROLOGIC et ACT sont des filiales de SMART TUNISIE (contrôlées exclusivement), le contrôle exclusif est présumé pour la société FLUIDITY avec un pourcentage de contrôle de 66,50% par SMART TUNISIE.

III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DE CONSOLIDATION

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE, arrêtés au 31 décembre 2025, sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par :

- ✓ La loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable Des Entreprises ;
- ✓ Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- ✓ L'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables.

Les états financiers de la société mère et de ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés, sont établis à la même date (31 décembre).

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels certifiés par les commissaires aux comptes des sociétés ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés.

L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif de la société SMART TUNISIE.

La société SMART TUNISIE possède un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- ✓ du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ; ou
- ✓ du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'Administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la société mère détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Méthodes de consolidation

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 est la suivante :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
SMART TUNISIE	100,000%	100,000%	Société mère	Société consolidante
PROLOGIC TUNISIE	99,977%	99,977%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
ACT	99,996%	99,996%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SIMOP TUNISIE	99,957%	99,957%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
AZUR COLORS	93,982%	93,982%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SMART INK	68,568%	68,568%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FLUIDITY	66,500%	66,491%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

1- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
2- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
3- Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
4- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
5- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et ;
6- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

IV. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de la permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention du coût historique et
- ✓ Convention de l'unité monétaire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le Groupe **SMART TUNISIE** pour l'élaboration de ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

Goodwill

Selon la NCT 38, le Goodwill, ou encore l'écart de première consolidation correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'échange. Il doit être comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le Goodwill dégagé suite à l'acquisition des titres de la société AZUR COLORS s'élève à 945 702 dinars. Le groupe compte l'amortir sur une durée de 20 ans.

Il n'y a pas de Goodwill issu de l'acquisition des titres de la filiale SMART INK et ce en raison du fait que ladite acquisition a été opérée à la constitution de la société.

Les Goodwill dégagés lors de la restructuration du Groupe dans le cadre de l'introduction en bourse et le Goodwill AZUR COLORS se présentent comme suit :

Société	Montant
PROLOGIC	10 996 748
ACT	2 187 840
SIMOP	1 299 413
AZUR COLORS	945 702
Total	**15 429 703**

Les Goodwill seront amortis sur 20 ans.

Ecart de conversion

Les états financiers de la filiale étrangère SMART INK sont convertis de la monnaie locale (MAD) vers la monnaie de présentation des états financiers consolidés (TND) selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au cours de clôture
- Les éléments de l'état de résultat sont convertis au cours moyen
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique
- La différence de change en résultante est constatée en écart de conversion parmi les capitaux propres

Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties aux taux linéaires présentés comme suit :

Logiciels	33%
Constructions	5%
Matériels informatiques	20 %, 25% et 33%
Equipements de bureau	10%, 20% et 50%
Matériels d'exploitation	10% et 15%
AAI des constructions	10% et 15%
Matériels de transport	20% et 33%

Le nouveau siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

Constructions et structures	2,5%
Installations techniques	5%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change de la date de transaction.
A la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères font l'objet d'une actualisation au cours de clôture.
Les plus ou moins-values de change sont constatées en résultat de l'exercice.

Stocks

Les stocks des sociétés du groupe se composent de marchandises destinées à la vente. Pour leur traitement, le groupe a opté pour la méthode de l'inventaire intermittent.
Concernant, l'évaluation des stocks, le groupe a opté pour la méthode du coût moyen pondéré.
A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées conformément à la politique de provision fixée par le groupe.

Impôts différés

La société mère et les filiales AZUR COLORS, SIMOP TUNISIE, ADVANCED COMPUTER TECHNOLOGY (ACT), PROLOGIC TUNISIE et FLUIDITY sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.
La filiale SMART INK est soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur au Maroc.
Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. CONTROLE FISCAL

La société a fait l'objet, en 2020, d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2016, 2017 et 2018. La notification des résultats du contrôle, reçue le 28 décembre 2020, fait ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 101 KDT ainsi que la révision des reports de TVA et d'IS.

En date du 28 juin 2022, l'administration fiscale a notifié à la société l'arrêté de taxation d'office faisant ressortir un montant total d'impôts et de pénalités à payer de 4 043 KDT ainsi que la révision du report d'IS à 842 KDT et du report de TVA à 144 KDT au 31 décembre 2018.

En date du 30 juin 2022, et en application des dispositions de l'article 67 de la loi de finances de l'année 2022, les deux parties ont conclu un échéancier de paiement des créances fiscales pour 2 543 KDT à raison d'un montant trimestriel de 181 KDT pour une période s'étalant du 30 avril 2022 au 31 juillet 2025. La société a ainsi bénéficié d'un abandon de pénalités de contrôle, amende de retard et frais de poursuite pour un montant de 774 KDT.

En date du 3 août 2022, la société s'est opposée à la taxation d'office auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis.

En date du 13 septembre 2022, les deux parties ont conclu un deuxième échéancier de paiement des créances fiscales pour 726 KDT à raison d'un montant mensuel de 61 KDT pour une période s'étalant du 30 septembre 2022 au 31 juillet 2023 et un reliquat de 55 KDT pour le 31 aout 2023.

En application des dispositions de l'article 58 de la loi de finances 2024, un nouvel échéancier a été conclu en date du 15 mars 2024 pour le solde restant s'élevant à 1 271 KDT à raison d'un montant trimestriel de 63 KDT pour une période s'étalant du 30 juin 2024 au 30 mars 2029.

La société a constitué une provision pour risque de 1 420 KDT, sur la base de l'évaluation actualisée faite par son conseiller fiscal. Le montant provisionné par la société a été appuyé par des jurisprudences fiscales et des sentences de jugements rendues relatives à des contrôles fiscaux de sociétés appartenant au même secteur d'activité.

A la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration du 3 avril 2026, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé de façon fiable.

VI. INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) ET AU MECANISME D'AJUSTEMENT CARBONNE AUX FRONTIERES (MACF)

1. Cadre de préparation et principe de matérialité financière

La présente note aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, est établie conformément :

- Au cadre conceptuel de la comptabilité en Tunisie, tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 ;
- Aux recommandations du Conseil du Marché Financier (CMF) relatives à l'intégration d'informations en matière de durabilité dans les notes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne ;
- Aux principes généraux d'information financière liés à la durabilité en référence aux normes IFRS S1 (Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité) et IFRS S2 (Informations à fournir en lien avec les changements climatiques).

Les informations présentées dans cette note visent à permettre aux utilisateurs des états financiers du Groupe SMART TUNISIE de comprendre comment les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les risques et opportunités liés aux changements climatiques peuvent influencer la situation financière, la performance et les flux de trésorerie du Groupe SMART TUNISIE.

2. Mode de Gouvernance

Le conseil d'administration supervise les activités de la responsabilité sociétale (RSE) et l'intégration progressive des risques et opportunités de durabilité et climatiques dans la stratégie globale du Groupe SMART TUNISIE. La matérialité financière des enjeux de durabilité, y compris les opportunités et risques climatiques, sera intégrée progressivement aux dispositifs de supervision.

A cet effet, un comité dédié de durabilité est en cours de mise en place sous la supervision du conseil d'administration. Un processus officiel de désignation des membres, avec critères et durée de mandat, est en cours d'élaboration. Les nominations des membres du comité de durabilité seront pleinement formalisées et documentées.

Actuellement les activités et initiatives RSE qui représentent des opportunités en matière de la durabilité sont actuellement supervisées par la direction générale. Les processus intègrent partiellement les opportunités et risques liés à la durabilité et aux changements climatiques.

La veille réglementaire ESG, technologique et concurrentielle permettra de garantir aux instances de gouvernance une information permanente et référencée sur les risques et opportunités de durabilité et liées aux changements climatiques.

3. Stratégie ESG

Les risques et opportunités de durabilité et climatiques sont pris en considération dans la stratégie du Groupe SMART TUNISIE notamment dans le choix des projets tels que les projets d'investissement énergétique, d'utilisation des matériaux recyclés, optimisation des déchets et des initiatives sociales.

Les incidences de ces opportunités et risques de durabilité et climatiques sont décrites de manière qualitative au niveau des opérations.

Le Groupe SMART TUNISIE adoptera une approche progressive visant à :

- Renforcer le cadre de gouvernance et appuyer le dispositif organisationnel de la RSE et de gestion des risques et opportunités ESG ;
- Renforcer la prise en compte des enjeux de durabilité dans la stratégie de développement du GROUPE SMART TUNISIE ;
- Consolider les reportings comptables et extra-comptable en adoptant l'approche de matérialité financière.

4. Gestion des risques et opportunités

Les risques et opportunités de durabilité et climatiques seront identifiés à partir de plusieurs sources d'information, notamment :

- Les données internes : A titre d'exemples, consommation énergétique, émissions GES, quantités de déchets, etc.
- La veille réglementaire, concurrentielle et technologique.
- Les analyses prospectives partielles : les scénarios dans le domaine énergétique.

Les risques de durabilité seront évalués selon leur gravité et fréquence afin de faciliter leur hiérarchisation dans la cartographie des risques du Groupe SMART TUNISIE.

Ces éléments devraient influencer le choix des projets d'investissements et les décisions opérationnelles.

Également, ils seront pris en compte lors de l'analyse des projets soumis à des exigences spécifiques, notamment dans le cadre des diligences exigées par les clients et fournisseurs étrangers.

Les impacts financiers potentiels de ces risques et opportunités de durabilité sur la position financière, les performances financières et les flux de trésorerie à court, moyen et long terme, doivent être identifiés et intégrés d'une manière formelle dans les mécanismes existants d'évaluation des décisions stratégiques et opérationnelles, dans le cadre de l'analyse de matérialité financière.

À la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2025, aucun événement lié aux risques et opportunités de durabilité n'a entraîné d'ajustement comptable spécifique distinct de ceux déjà reflétés dans les états financiers.

5. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs

Actuellement le Groupe SMART TUNISIE ne dispose pas des indicateurs ESG. Ces derniers devront être définis, documentés et expliquées en référence aux standards nationaux (Ex. les indicateurs ESG de la Bourse de Tunis) et internationaux (Ex. GRI, SASB, IFRS S1 et IFRS S2).

6. Exposition au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Le MACF concernent les secteurs d'activités suivantes : acier, ciment, aluminium, engrais azotés, hydrogène, électricité.

Les activités du Groupe SMART TUNISIE ne sont pas incluses dans ces secteurs. Par conséquent, le Groupe SMART TUNISIE n'est pas exposée aux exigences du MACF.

VII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Nous n'avons pas identifié de situations ou évènements survenus après la date de clôture de l'exercice 2025 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

VIII. NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 1 : Ecart d'acquisition

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Ecart d'acquisition PROLOGIC	10 996 748	10 996 748
Ecart d'acquisition ACT	2 187 840	2 187 840
Ecart d'acquisition SIMOP	1 299 413	1 299 413
Ecart d'acquisition AZURCOLORS	945 702	945 702
Total Brut	**15 429 703**	**15 429 703**
Amortissement écart d'acquisition PROLOGIC	(2 283 708)	(1 733 871)
Amortissement écart d'acquisition ACT	(454 351)	(344 959)
Amortissement écart d'acquisition SIMOP	(269 851)	(204 880)
Amortissement écart d'acquisition AZURCOLORS	(278 154)	(230 869)
Total Amortissement	**(3 286 065)**	**(2 514 579)**
Valeur Nette	**12 143 638**	**12 915 124**

Note 2 : Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Fonds commercial	120 000	120 000
Site internet	44 582	34 082
Logiciel	2 181 986	1 560 264
Total valeur brute	**2 346 568**	**1 714 347**
Amortissements	(611 515)	(531 537)
Valeur Nette	**1 735 053**	**1 182 810**

Note 3 : Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Terrain	21 225 289	13 277 090
Avances sur acquisition terrain	-	5 220 122
Constructions	24 877 846	19 064 873
Construction en cours	-	3 750 828
Matériel informatique et d'exploitation	7 615 814	6 360 919
Matériel de transport	10 441 538	9 480 341
Agencement, aménagement et installation	2 828 588	1 870 533
Mobilier et matériel de bureau	1 467 736	966 690
Immobilisations corporelles en cours	194 209	144 210
Total valeur brute	**68 651 020**	**60 135 606**
Amort. Constructions	(7 378 680)	(6 604 761)
Amort. Matériel informatique et d'exploitation	(4 740 572)	(4 053 734)
Amort. Matériel de transport	(6 536 118)	(5 831 662)
Amort. Agencement, aménagement et installation	(863 482)	(643 993)
Amort. Mobilier et matériel de bureau	(667 672)	(589 372)
Total amortissements	**(20 186 524)**	**(17 723 522)**
Valeur Nette	**48 464 496**	**42 412 084**

Le tableau d’amortissements des immobilisations est présenté en Annexe 1.

Note 4 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et cautionnements versés	43 169	33 153

Note 5 : Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Frais préliminaires	2 027 804	2 025 616
Résorption des frais préliminaires	(2 023 096)	(2 019 275)
Charges à répartir	2 040 906	1 010 783
Résorption des charges à répartir	(672 074)	(201 368)
Impôts différés	41 872	125 406
	1 415 412	**941 163**

Note 6 : Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Stocks de marchandises		67 011 397	76 468 941
Stocks en douane / en transit		13 329 628	2 627 301
	Valeur brute	**80 341 025**	**79 096 241**
Provisions pour dépréciation des stocks		(386 253)	(317 287)
	Valeur nette	**79 954 772**	**78 778 954**

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Clients ordinaires		67 251 828	58 192 966
Clients effets à recevoir		24 535 767	18 801 868
Clients impayés		3 189 289	2 919 735
Clients douteux ou litigieux		9 083 830	7 309 712
Clients facture à établir		207 822	6 537 150
	Valeur brute	**104 268 536**	**93 761 431**
Provisions pour dépréciation des comptes clients		(9 083 830)	(7 309 712)
	Valeur nette	**95 184 706**	**86 451 719**

Note 8 : Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs débiteurs	1 305 122	1 541 704
Fournisseurs avances et acomptes	0	167 390
Sous total Fournisseurs	**1 305 122**	**1 709 094**
Report d'impôts sur les sociétés	8 108 653	6 218 765
Report d'impôts sur les sociétés en cours de restitution	379 941	0
Report de TVA	2 622 038	2 535 395
Report de TVA en cours de restitution	590 725	0
Échéances Payées Amnistie Fiscale	2 442 632	2 188 327
Sous total Impôts et taxes	**14 143 989**	**10 942 487**
Produits à recevoir	807 232	1 489 949
Charges constatées d'avance	1 518 922	1 377 076
Sous total comptes de régularisation	**2 326 154**	**2 867 025**
Actionnaires, Opérations sur le capital	167 975	0
Prêts et avances au personnel	225 420	238 932
Autres comptes débiteurs ou créditeurs divers	133 250	252 037
Prologic International	56 381	56 381
Cautions douanières	433 317	902 706
Sous total autres	**1 016 343**	**1 450 057**
	18 791 607	**16 968 663**

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Chèques à l'encaissement	81 426	241 758
Banques	5 291 694	5 475 040
Caisses	99 324	50 235
	5 472 444	**5 767 033**

Note 10 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	50 617 215	50 617 215
Réserves consolidées	44 516 599	39 273 394
Résultat consolidé	22 126 530	15 034 187
Ecart de conversion	1 415	(2 989)
Intérêts minoritaires dans les réserves	603 566	259 396
Intérêts minoritaires dans le résultat	46 000	7 444
	117 911 325	**105 188 647**

Le tableau des variations des capitaux propres est présenté en Annexe 2.

Le résultat par action est déterminé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	50 617 215	50 617 215
Nombre d'actions	10 123 443	10 123 443
Valeur nominale	5	5
Résultat de l'exercice consolidé (part du groupe)	22 126 530	15 034 187
Résultat par action	**2,2**	**1,5**

Note 11 : Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts bancaires	11 363 424	10 258 768
Emprunts leasing	0	7 339
	11 363 424	**10 266 107**

Note 12 : Provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour risque fiscal	1 420 000	1 420 000
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	590 637	460 703
	2 010 637	**1 880 703**

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs étrangers	21 513 701	23 369 156
Fournisseurs locaux	5 850 439	5 896 875
Fournisseurs effets à payer	4 285 435	1 939 183
Fournisseurs factures non parvenues	992 871	306 675
	32 642 446	**31 511 889**

Note 14 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Retenues à la source	1 449 060	1 565 227
Contribution sociale de solidarité	878 909	1 146 102
Impôts à payer	130 752	149 573
TVA à payer	75 246	511 181
TCL	148 066	132 117
TFP	57 789	57 300
FOPROLOS	30 731	28 650
Droits de timbre	5 194	4 718
Sous total impôts et taxes	**2 775 747**	**3 594 869**
CNSS	1 685 187	1 530 988
Provision pour congés à payer	898 043	896 455
Provision pour primes à payer	114 996	112 018
Assurance groupe	98 796	100 024
Personnel Rémunérations dues	240 963	283 013
Sous total comptes du personnel	**3 037 985**	**2 922 498**
Comptes courants associés	2 005 720	8 025 533
Jetons de présence	37 500	37 500
Clients créditeurs	562 879	1 966 407
Charges à payer	7 664 748	970 401
Produits constatés d'avance	41 647	54 807
Dépôts et cautionnements reçus	3 200	3 200
Autres comptes débiteurs ou créditeurs divers	3 333	617
Sous total autres	**10 319 027**	**11 058 466**
	16 132 760	**17 575 833**

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Financement en dinars	45 240 500	42 148 314
Obligations cautionnées	15 997 277	11 305 778
Banques	9 531 200	11 314 754
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	4 194 336	4 599 017
Effets escomptés non échus	3 880 971	4 653 011
Crédit avance sur Marché	3 226 000	4 620 000
Financement en devise	1 067 085	0
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	7 339	386 648
	83 144 707	**79 027 522**

IX. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 16 : Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Ventes	497 533 927	435 017 098

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Produits de location	804 065	792 092
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes clients	171 120	442 505
Autres produits	101 940	52 065
	1 077 126	**1 286 662**

Note 18 : Achats de marchandises consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Achats de marchandises	420 408 192	377 225 271
Etudes et prestations de services	902 213	845 389
Variation de stocks de marchandises	(1 240 236)	(11 667 844)
	420 070 169	**366 402 816**

Note 19 : Achats d'approvisionnements consommés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Achats non stockés fournitures et travaux	654 169	460 195
Fournitures de bureaux	148 301	210 953
Electricité	285 680	262 455
Eau	12 509	17 529
Achats divers	52 967	54 822
	1 153 626	**1 005 954**

Note 20 : Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	14 868 099	15 080 846
Salaires SIVP	98 975	166 457
Indemnités de stage	51 300	82 532
Autres charges de personnel	312 822	288 103
Charges patronales CNSS	3 051 793	2 898 356
Charges patronales assurance groupe	621 190	583 137
Variation provision pour congés à payer	1 588	107 827
Variation provision pour indemnités de départ à la retraite	129 933	78 326
Variation provision primes à payer	2 978	743
	19 138 678	**19 286 327**

Note 21 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements écarts d'acquisition	771 485	771 485
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 914 743	4 412 577
Dotations aux provisions pour dépréciations des stocks	68 966	89 978
Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes clients	1 945 238	767 802
	6 700 432	**6 041 841**

Note 22 : Autres charges d’exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'assurance	525 589	519 259
Entretien et réparation	473 195	357 170
Formation et abonnements	284 818	379 953
Charges de location	312 420	375 268
Sous total services extérieurs	**1 596 022**	**1 631 650**
Publicité et marketing	1 442 685	1 083 007
Honoraires	1 012 010	517 721
Personnel extérieur à l'entreprise	46 416	72 215
Frais de bourse	99 891	67 450
Jetons de présence	985 000	605 000
Commissions et frais bancaires	671 675	699 191
Frais de transport	722 910	558 862
Voyages, missions et réceptions	764 751	916 786
Frais de télécommunications	190 952	200 340
Sous total autres services extérieurs	**5 936 290**	**4 720 573**
Dons et subventions	240 511	102 660
Charges diverses	7 694	5 301
Sous total charges diverses ordinaires	**248 204**	**107 961**
TCL	1 165 642	1 051 383
TFP FOPROLOS	275 861	284 912
Autres impôts et taxes	555 727	606 680
Contribution conjoncturelle	0	458 121
Sous total impôts et taxes	**1 997 229**	**2 401 096**
	9 777 745	**8 861 279**

Note 23 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Pertes de change	1 324 485	2 125 354
Gains de change	(2 303 360)	(221 649)
Sous total pertes et gains de change	**(978 875)**	**1 903 705**
Intérêts sur emprunts bancaires	737 730	591 748
Intérêts sur emprunts leasing	16 055	59 523
Sous total intérêts emprunts	**753 784**	**651 271**
Intérêts sur escompte	8 279 081	5 390 942
Intérêts sur financements en dinars	4 274 405	5 579 204
Agios bancaires	1 217 412	1 499 105
Intérêts sur obligations cautionnées	1 234 586	914 267
Intérêts sur financements en devise	3 186	0
Intérêts sur lettre de crédit	0	1 497
Sous total intérêts financement d'exploitation	**15 008 670**	**13 385 016**
Intérêts des comptes courants actionnaires	759 909	866 842
Escomptes obtenus	(1 915 477)	(1 777 002)
	13 628 012	**15 029 833**

Note 24 : Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts de retard sur créances clients	599 798	356 940
Intérêts sur prêts aux personnel	17 880	18 228
	617 678	**375 168**

Note 25 : Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Produits sur cession d'immobilisations	278 014	196 382
Autres gains sur éléments non récurrents	41 201	123 761
	319 215	**320 144**

Note 26 : Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Pertes sur créances irrécouvrables	276	0
Pénalités et amendes	41 177	77 450
Différences de règlements	8 353	2 990
Pertes sur cession d'immobilisations	1 291	6 565
	51 097	**87 005**

Note 27 : Impôts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les bénéfices	5 893 212	4 611 229
Contribution Sociale de Solidarité	878 909	687 981
Impôts différés	83 534	(56 824)
	6 855 655	**5 242 386**

Note 28 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2025	31/12/2024
Banques	5 291 694	5 475 040
Caisses	99 324	50 235
Total liquidités et équivalents de liquidités	**5 391 018**	**5 525 275**

Concours bancaires et autres passifs financiers

	31/12/2025	31/12/2024
Banques	(9 531 200)	(11 314 754)
Total concours bancaires	**(9 531 200)**	**(11 314 754)**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**(4 140 182)**	**(5 789 479)**

Note 29 : Retraitement des données comparatives

Les données des états financiers relatives à l'exercice 2024 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité par le reclassement de la « Contribution Sociale de Solidarité » de la rubrique « Autres charges d'exploitation » vers la rubrique « Impôt sur les bénéfices » pour 687 981 dinars :

	Etats financiers 2025	Etats financiers 2024	
	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2024	Impact
Autres charges d'exploitation	8 861 279	9 549 260	-687 981
Contribution Sociale de Solidarité	-687 981	-	-687 981

X. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Types d'engagements	Valeur KDT	Tiers
1. Engagements donnés		
a) Garanties réelles		
Hypothèques :		
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Sfax objet du TF N°45 887 d'une superficie de 1 529 m²	11 000	BIAT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°156394 d'une superficie de 2 786 m².	17 835	BT
Hypothèque en 2ème rang sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°156394 d'une superficie 2 786 m².	3 000	ATTIJARI
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°139070 d'une superficie de 2 996 m²	13 500	BIAT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Sousse objet du TF N°84197 d'une superficie de 1 024 m² et du TF N°85929 d''une superficie de 393 m² objet	6 300	BT
Hypothèque en rang utile de la totalité de la propriété sise à lotissement 1 BOURJEL, Tunis, objet de TF °150786 d'une superficie de 1 580 m²	3 935	BT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété sise à Tunis objet du TF N°162691 d'une superficie de 3 493 m²	30 500	BIAT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété située à la Zone Bouargoub, d'une superficie de 35501 m² objet du TF N° 677963	2 800	BT
Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété située à la Zone Bouargoub, d'une superficie de 36859 m² objet du TF N° 677962	3 000	BT
Nantissement :		
Nantissement sur fonds de commerce en rang utile	3 000	ATTIJARI
Nantissement sur fonds de commerce en rang utile	11 000	BTK
Nantissement sur fonds de commerce et matériel en rang utile	12 000	BT
Nantissement sur fonds de commerce et matériel en rang utile	17 000	UIB
Nantissement sur matériel informatique et moyen de transport	4 285	BIAT
b) Effets escomptés et non échus	106 247	-
c) Intérêts restants non courus	2 407	BT
Intérêts restants non courus	0,264	ATB
Intérêts restants non courus	1 229	BIAT

Types d'engagements	Valeur KDT	Tiers	Dirigeants / Actionnaires
2. Engagements reçus Garanties personnelles **Cautionnement** :			
- Caution personnelle et solidaire de M. Abdelwaheb ESSAFI	405 9 336 4 050	BIAT BT ATTIJARI	M. Abdelwaheb ESSAFI
- Caution personnelle et solidaire de M. Mahmoud BOUDEN	315 7 260 3 150	BIAT BT ATTIJARI	M. Mahmoud BOUDEN
- Caution personnelle et solidaire de M. Taoufik BEN KHEMIS	180 4 149 1 800 280	BIAT BT ATTIJARI ATB	M. Taoufik BEN KHEMIS

XI. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

P R O D U I T S	31/12/2024	31/12/2025	C H A R G E S	31/12/2024	31/12/2025	S O L D E S	31/12/2024	31/12/2025
Revenus et autres produits d'exploitation	436 303 760	498 611 053	Coût d'achat des marchandises vendues	**366 402 816**	**420 070 169**			
Total	**436 303 760**	**498 611 053**	**Total**	**366 402 816**	**420 070 169**	**Marge commerciale**	**69 900 944**	**78 540 884**
Marge commerciale	69 900 944	78 540 884	Autres charges externes	7 466 137	8 934 142			
Total	**69 900 944**	**78 540 884**	**Total**	**7 466 137**	**8 934 142**	**Valeur ajoutée brute**	**62 434 807**	**69 606 742**
			Impôts et taxes	2 401 096	1 997 229			
			Charges de personnel	19 286 327	19 138 678			
Valeur ajoutée brute	**62 434 807**	**69 606 742**	**Total**	**21 687 423**	**21 135 908**	**Excédent brut d'exploitation**	**40 747 384**	**48 470 834**
Excédent brut d'exploitation	**40 747 384**	**48 470 834**	Autres charges et pertes	87 005	51 097			
Autres produits et gains	695 312	936 893	Charges financières	17 028 483	17 846 849			
Produits financiers	1 998 651	4 218 837	Dotations aux amort. Prov. Ordinaires	6 041 841	6 700 432			
Transfert et reprise de charges	0	0	Impôt sur le résultat ordinaire	5 299 210	6 772 121			
Total	**43 441 347**	**53 626 564**	**Total**	**28 456 540**	**31 370 499**	**Résultat des activités ordinaires**	**14 984 807**	**22 256 065**
Résultat positif des activités ordinaires	14 984 807	22 256 065	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0			
Impôts différés	56 824	-83 534	Pertes extraordinaires	0	0			
Part revenant aux intérets minoritaires	-7 444	-46 000	Effet négatif des modifications comptables	0	0			
Gains extraordinaires	0	0	Impôt /éléments extra. et modif. Comptable	0	0			
Total	**15 034 187**	**22 126 530**	**Total**	**0**	**0**	**Résultat net**	**15 034 187**	**22 126 530**

Annexe 1
Tableau d'amortissement au 31.12.2025
(En Dinars Tunisiens)

Désignation	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VCN
	31.12.2024	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31.12.2025	31.12.2024	Dotations	Cessions	31.12.2025	
Ecart d'acquisition PROLOGIC	10 996 748				10 996 748	1 733 871	549 837		2 283 708	8 713 040
Ecart d'acquisition ACT	2 187 840				2 187 840	344 959	109 392		454 351	1 733 489
Ecart d'acquisition SIMOP	1 299 413				1 299 413	204 880	64 971		269 851	1 029 562
Ecart d'acquisition AZURCOLORS	945 702				945 702	230 869	47 285		278 154	667 547
Total Ecart d'acquisition	**15 429 703**	**0**	**0**	**0**	**15 429 703**	**2 514 579**	**771 485**	**0**	**3 286 065**	**12 143 638**
Fonds commercial	120 000				120 000	0			0	120 000
Site internet	34 082	10 500			44 582	18 438	6 261		24 699	19 883
Logiciel	1 560 264	621 721			2 181 986	513 099	73 717	0	586 816	1 595 170
Total Immobilisations incorporelles	**1 714 347**	**632 221**	**0**	**0**	**2 346 568**	**531 537**	**79 978**	**0**	**611 515**	**1 735 053**
Terrain	13 277 090	2 728 077		5 220 122	21 225 289	0			0	21 225 289
Avances sur acquisition terrain	5 220 122			-5 220 122	0	0			0	0
Constructions	19 064 873	2 335 473		3 477 500	24 877 846	6 604 761	773 919		7 378 680	17 499 166
Construction en cours	3 750 828			-3 750 828	0	0			0	0
Immobilisations corporelles en cours	144 210	49 999			194 209	0			0	194 209
Matériel informatique et d'exploitation	6 360 919	1 256 162	-74 802	73 535	7 615 814	4 053 734	760 069	-73 231	4 740 572	2 875 242
Matériel de transport	9 480 341	1 669 896	-708 699		10 441 538	5 831 662	1 405 732	-701 275	6 536 118	3 905 420
Agencement, aménagement et installation	1 870 533	770 388	-7 500	195 167	2 828 588	643 993	226 989	-7 500	863 482	1 965 106
Mobilier et matériel de bureau	966 690	617 386	-120 965	4 626	1 467 736	589 372	193 815	-115 515	667 672	800 064
Total Immobilisations corporelles	**60 135 606**	**9 427 381**	**-911 966**	**0**	**68 651 020**	**17 723 522**	**3 360 523**	**-897 522**	**20 186 524**	**48 464 496**
Total	**77 279 655**	**10 059 602**	**-911 966**	**0**	**86 427 291**	**20 769 639**	**4 211 986**	**-897 522**	**24 084 103**	**62 343 188**

Annexe 2

Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2025

(En Dinars Tunisiens)

Désignation	Capital social	Réserves consolidés	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires dans les réserves	Intérêts minoritaires dans le résultat	Total des intérêts minoritaires
Solde au 31-12-2024	**50 617 215**	**39 273 394**	**15 034 187**	**-2 989**	**104 921 806**	**259 396**	**7 444**	**266 841**
Affectation du Résultat 2024		15 031 197	-15 034 187	2 989	0	7 444	-7 444	0
Variation de périmètre – entrée de filiale détenue indirectement		0			0	335 000		335 000
Ajustement des réserves d'ouverture		3 283			3 283	1 076		1 076
Fonds social		-679 922			-679 922			0
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-9 111 099			-9 111 099			0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-255			-255			0
Ecart de conversion				1 415	1 415	649		649
Résultat de l'exercice			22 126 530		22 126 530		46 000	46 000
Solde au 31-12-2025	**50 617 215**	**44 516 599**	**22 126 530**	**1 415**	**117 261 759**	**603 566**	**46 000**	**649 566**

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
Société **SMART TUNISIE S.A**
9-9 bis impasse n° 3 rue 8612 ZI Charguia 1 – 2035 Tunis- Tunisie

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe **SMART TUNISIE**, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net du bilan de **263 205 299 dinars**, des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de **117 261 759 dinars**, y compris un résultat net bénéficiaire (part du Groupe) s'élevant à **22 126 530 dinars** ainsi que la part des minoritaires dans les capitaux propres de **649 566 dinars**. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2026.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l’audit

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l’audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Revenus

Risques identifiés

Le chiffre d’affaires figure à l’état de résultat au 31 décembre 2025 pour un montant de 497 533 927 dinars et représente le poste le plus significatif de l’état de résultat. Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l’audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Procédures d’audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance des revenus. Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents. En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d’information que nous avons rapproché avec les données comptables, notamment les bases des livraisons et celle de facturation. Nous avons également procédé à un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l’évolution tarifaire, les tendances du secteur et les règlementations y afférentes, complétés par des tests de détail.

Evaluation des créances clients

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant brut de 104 268 536 dinars et provisionnées à hauteur de 9 083 830 dinars. Dans le cadre de l’évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s’il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Procédures d’audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l’estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d’audit mises en œuvre ont consisté principalement à revoir l’ancienneté des créances clients, l’historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), vérifier l’existence d’éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers, à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances, à revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l’évaluation des risques et l’appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des créances et à apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Evaluation des stocks

Risques identifiés

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour une valeur brute de 80 341 025 dinars et provisionnée à hauteur de 386 253 dinars, représentent un des postes les plus significatifs du bilan. Les stocks sont valorisés au coût d’acquisition, composé du prix d’achat et des frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Procédures d’audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nos procédures d’audit mises en œuvre ont consisté notamment à la revue des états de mouvements des stocks, l’assistance aux inventaires physiques de fin d’année, l’examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d’information et en s’assurant de la continuité de son application sur toute la période, la vérification du correct rattachement des ventes et achats à la bonne période et la revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note V des notes aux états financiers, relative au contrôle fiscal dont la société SMART TUNISIE a fait l'objet en 2020.

Notre opinion n’est pas modifiée à l’égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés arrêtés dans les conditions rappelées précédemment. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur

les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur

communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question ne dépassent pas les avantages pour l'intérêts public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 13 avril 2026
Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Hayet LAABIDI
ACEF EXPERT